

BULLETIN TRIMESTRIEL

n° 469 - Mars 2017

Dossiers
d'actualité

Réflexions

L'art
dans les armées

Informations
pratiques

Reconversion :
Mara

Vie
de l'Association



ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIERE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

Louvois ?

Note sur la Défense

Les porte-drapeaux



<http://www.anocr.com>



Madame Patricia Adam,
*présidente de la Commission de la Défense nationale
de l'Assemblée nationale :*

**« La modernisation des deux composantes
de la dissuasion nucléaire n'est pas négociable »**

En pleine campagne présidentielle, alors que certaines voix semblent vouloir remettre en question la pérennité des deux composantes de la dissuasion nucléaire française, constituée des SNLE de la Marine nationale et des avions de l'armée de l'Air et de l'aéronautique navale, Patricia Adam, présidente de la Commission de la Défense de l'Assemblée nationale, a tenu à rappeler sa position :

« Ma position sur les enjeux de la dissuasion nucléaire française est claire : la crédibilité de l'outil de dissuasion dont disposera notre pays entre 2030 et 2080 dépendra des investissements budgétaires réalisés dès la prochaine législature pour moderniser ses deux composantes, aéroportée et océanique.

Aucune ambiguïté n'est permise concernant la posture nucléaire de notre pays : l'outil de dissuasion protège la France contre toute agression d'origine étatique, dirigée contre ses intérêts vitaux, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme. Sa crédibilité repose sur la permanence de notre capacité de frappe. Or, pour être parfaitement opérationnel, il doit pouvoir s'appuyer sur les deux composantes aéroportée et océanique, et bénéficier de moyens de transmission spécifiques.

Nous y consacrons 0,18 % de notre PIB, un niveau historiquement bas. Cet effort sera nécessairement renforcé à l'occasion de la prochaine loi de programmation militaire.

De mon point de vue, il serait contraire aux besoins de sécurité du pays de renoncer à notre outil de dissuasion, ou à la permanence de notre force de frappe, de façon unilatérale – c'est à dire en dehors des obligations internationales auxquelles souscrit la France. Cela serait inefficace du point de vue des objectifs de désarmement international et de non-prolifération que poursuit la France : les Etats nucléaires abandonneraient-ils leur outil de dissuasion du jour au lendemain faisant le constat du désarmement unilatéral de la France ? La réponse est non, bien évidemment ».



Le mot du Président

Mes chers camarades

La nation toute entière est mobilisée pour l'exercice démocratique capital que constitue l'élection du président de la république.

Je ne m'étendrai pas sur les vicissitudes des diverses candidatures, vous les connaissez aussi bien que moi et avez encore largement le temps d'affiner votre jugement pour le choix qui se présente à vous.

Il semble bien que la scène politique soit en recomposition forte et devant cette incertitude nous devons résister et construire en réfléchissant, en participant et si possible en unissant nos forces pour au moins maintenir les valeurs profondes que nous partageons, mais aussi pour accompagner l'évolution permanente de la société vers plus d'égalité plus de responsabilité et plus de fraternité dans une cohésion nationale plus forte.

En ce qui concerne la défense, les priorités ont été parfaitement exposées par le CEMA qui attend désormais que soient définies les directions politiques du nouveau pouvoir, car il ne sert pas à grand-chose de brandir des objectifs de budgets et de moyens si auparavant n'ont pas été déterminées les missions de nos armées. Sans s'encombrer de nouveau Livre Blanc dont on perçoit chaque fois les faiblesses et l'efficacité relatives, mais fondée sur des directives politiques claires bâtissons une loi de programmation militaire de 5 ans basée sur la durée du mandat présidentiel.

Concernant le territoire national, notre sécurité journalière et les liens très forts qui s'y tissent chaque jour davantage, ne laissons pas en friche le chantier de la Garde Nationale qui certes doit connaître des évolutions et des adaptations mais connaît un démarrage prometteur qui exige maintenant de la constance dans l'effort afin de porter les fruits attendus.

N'invoquons ni la chance ni l'homme providentiel, le prochain président sera l'élu d'un peuple qui devra se montrer fort et uni quel que soit le résultat.

Bon vent à tous.

Le Vice-Amiral (2S) Michel OLHAGARAY - Président de l'ANOCR

Sommaire

Mars 2017

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

LOUYVOIS - SOURCE SOLIDE : POINT DE SITUATION	2
NOTE SUR LA DÉFENSE	3
DONALD TRUMP, 1 ^{ERS} GÉNÉRAUX ET DAVID GALLULA	7
BREF ETAT DES LIEUX	9
LES PORTE DRAPEAUX	11
EVOLUE AUX ARMÉES	16
LA GARDE NATIONALE	17
LEÇONS DE L'ENGAGEMENT DES CHARS LECLERC AU YEMEN	18
MISSION JEANNE D'ARC 2017	22

RÉFLEXIONS

L'ART DANS LES ARMÉES

INFORMATIONS PRATIQUES

BREVES SOCIALES	30
MARA	34
VIE DE L'ASSOCIATION	
COURRIER DES GROUPEMENTS	39
NÉCROLOGIE	43

Pour toute insertion dans le Bulletin, hors Nécrologie, adresser textes et photos à bulletin@anocr.com

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080-JO du 8 décembre 1911 page 9814/A
Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15, rue Cler, 75007 Paris
Adresse postale : ANOCR / BP 471 - 75327 Paris Cedex 07
Tél. 01.44.18.92.16 - CDD 482 75 R Paris
Courriel : anocr@orange.fr
Site Internet : www.anocr.com
Métro : Latour-Maubourg ou École Militaire
Directeur de la publication : Michel Olhagaray
Rédacteur en chef : Jacques Dupré

Comité de rédaction : Jean-Jacques Cahuet,
Daniel Valéry, Bernard de Bressy, François Chauvancy,
Jean-Paul Amouhaud, Thierry Liorca,
Impression : L'aveuzelle Graphic
Dépôt légal : Mars 2017 - ISSN 0702-01-01
Commission paritaire : 0621 G 88248
Tirage : 7771 exemplaires - 4 numéros/an - 3 €/ex
Tarifs cotisation et abonnement : page 31



LOUVOIS – SOURCE SOLDE : POINT DE SITUATION

Par les généraux (2s) Daniel VALERY et Jean Jacques CAHUET



HISTORIQUE

LOUVOIS est le logiciel développé dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques pour traiter les soldes des militaires des trois armées. Il a été déployé en 2011 pour faire face aux départs des personnels auparavant chargés des soldes dans les trois armées, malgré des résultats de tests notoirement insuffisants.

Après des mois de dysfonctionnements, soldes erronées en positif comme en négatif, il a fallu des manifestations d'humeur de femmes de militaires sur les réseaux sociaux pour que la réelle ampleur du problème soit admise. Après une étape de corrections intenses et d'aide aux familles en difficultés, la décision de son remplacement a été prise en septembre 2012 par le MINDEF. En confiant le projet à la DGA, le ministre se donnait deux ans pour régler la situation, le remplaçant devant être opérationnel fin 2015 tandis que les dysfonctionnements de LOUVOIS continueraient d'être traités, à la fois par réparation du logiciel, assistance aux usagers et récupération des trop-perçus.

Un planning précis a été élaboré et validé. Son examen périodique au sein d'un groupe d'utilisateurs fait l'objet de présentations par la direction de projet et de procès verbaux consultables en ligne.

Cependant, les règles des marchés publics et les délais que nécessite la « customisation » d'un progiciel sont difficiles à compresser au-delà de certaines limites. Dès juillet 2014, le Directeur des Ressources Humaines du ministère de la Défense annonçait que LOUVOIS ne serait remplacé que fin 2016-début 2017 tandis que l'abandon réel de LOUVOIS n'aurait lieu qu'après généralisation totale du successeur. En septembre 2014 le MINDEF maintenait l'objectif de remplacement de LOUVOIS pour la fin de 2015.

SITUATION ACTUELLE

Aujourd'hui, après sélection de trois compétiteurs puis réalisations et mise en compétition de benchmarks (démonstrateurs), c'est la société SOPRA STERIA qui a été retenue suite à un dialogue compétitif.

LOUVOIS continue ses dysfonctionnements avec 9 % de corrections manuelles et 1 % de procédures de contournement. Sur 401 M€ de trop perçus, seuls 271 ont été récupérés. Le successeur, SOURCE SOLDE, devrait avoir été qualifié à la fin du premier trimestre et calculer des soldes à blanc pendant 7 mois. Après l'été 2017, le calcul en double sur des données réelles sera réalisé pendant 3 mois.

C'est seulement après ces 14 mois de tests que le logiciel pourra être mis en service opérationnel dans la Marine Nationale en vue de l'élaboration des soldes de janvier 2018.

Ce seront ensuite l'Armée de terre, l'Armée de l'air et le Service de santé qui en seront dotés après des phases de test semblables à celles qu'a pratiquées la Marine Nationale pendant 10 mois.

Ainsi, on peut envisager le retrait définitif de LOUVOIS en 2021 au plus tôt.

RISQUES RÉSIDUELS

Il reste cependant trois points d'inquiétude majeurs :

- la fiabilisation des données, que nous avons identifiée comme essentielle dès 2012 ;
- la réforme de la condition militaire et la simplification de la solde dont le chantier est pour l'instant suspendu ;
- le prélèvement de l'impôt à la source, qui risque de poser de gros problèmes à LOUVOIS, et qui milite pour le respect des délais.

A RETENIR

Louvois 2011 - 2021, dix ans de désordre que l'on n'a su ni prévoir ni corriger rapidement. Dix ans de désordres dont les impacts humains et financiers doivent faire l'objet d'une évaluation objective et rigoureuse.

Au-delà, cet événement regrettable doit conduire à une réflexion à caractère philosophique sur les apports réels des nouvelles technologies, sur leurs limites et sur la nécessité de se doter des moyens de faire face aux divers aléas auxquels notre pays pourrait se trouver confronté (gestion des risques).

NOTE SUR LA DÉFENSE

Par l'amiral Oudot de Dainville (2S) ancien CEMM

La situation internationale justifie que l'on dépense un peu plus pour la Défense. Encore faut-il le faire à bon escient et dans un bon tempo.

I. UNE SITUATION INTERNATIONALE EN ÉVOLUTION NÉGATIVE

L'attention internationale est concentrée sur le danger que fait courir la pression des mouvements islamistes radicaux. Le califat va bientôt disparaître pour laisser la place aux soubresauts de sa disparition en Syrie et en Irak et à la surenchère terroriste à laquelle vont se livrer les deux grands ennemis de l'Occident Al Qaïda et l'organisation de l'État islamique, alors que les frères musulmans vont continuer à saper de l'intérieur les fondements de la démocratie.

Une menace plus générale générée par la rivalité mondiale entre les Chinois et les Américains dans laquelle les Indiens vont vouloir se mêler, va peser sur les pays : il va falloir lui résister au sein de coalitions. Cette rivalité se manifestera partout car la mondialisation génère des flux dont la vulnérabilité est facteur d'instabilité.

Le nombre de puissances nucléaires va continuer à croître, car la technologie rend cette arme plus facilement accessible, permet de limiter au strict nécessaire les ressources humaines consacrées à la Défense et multiplie la puissance

Ainsi la France continuera à être menacée par des mouvements terroristes étatiques ou non, qui n'ont pas baissé la garde depuis la fin des guerres de décolonisation, mais également devra pouvoir intervenir au sein de coalitions pour défendre ses intérêts et la stabilité internationale.

2. LES BESOINS DE LA DÉFENSE

La Défense devra donc continuer à progresser dans la dissuasion, l'intervention et la défense, dans une stratégie visant à repousser la menace loin de ses frontières et à contrôler les grands espaces aéroterrestres



et aéromaritimes nécessaires à sa survie économique. Elle devra être résolument offensive pour s'attaquer à la racine du mal, sans se limiter à une posture exclusivement défensive, nécessairement attentiste et trop consommatrice de moyens et de ressources humaines.

Elle doit définir ses alliances et être capables de participer aux coalitions avec la volonté d'y préserver au mieux ses intérêts. Seules les normes technico-industrielles de l'OTAN lui permettent de maintenir l'interopérabilité avec les alliés occidentaux. Elle doit progresser dans sa vision européenne des intérêts de Défense pour trouver des synergies génératrices de meilleure efficacité dans la défense d'intérêts souvent très voisins. Elle doit se garder d'une politique irresponsable en se déchargeant des impasses capacitaires sur un éventuel soutien européen avant même de l'avoir négocié.

Il revient aux chefs des armées de définir leurs besoins, généralement sur évalués par rapport aux ressources, afin de pouvoir entamer les négociations avec l'autorité financière sur de bonnes bases. Ils doivent échapper aux groupes de pression venant de l'industrie, mais également au corporatisme de chaque couleur d'uniforme, avec le souci de la simplicité.

Leur satisfaction doit se faire avec le souci de l'économie des forces, de la complémentarité, du juste coût, en anticipant les ruptures technologiques, la cyber défense en étant le dernier avatar. Il faut maintenir une complémentarité, pour se prémunir de l'effet de surprise et pour une meilleure adaptabilité et redondance. Les armées ont besoin d'anticipation, de souplesse et de réactivité. Elles doivent disposer de capacités d'action complémentaires dans les trois milieux en renonçant à toute idée immature de mutualisation européenne.

Mais pourraient-ils posséder le meilleur armement et les meilleurs capteurs, sans un entraînement supérieur des hommes qui les servent, les systèmes de défense sont inefficaces.



Les besoins de la Défense doivent s'inscrire dans une répartition coordonnée des dépenses, définie en fonction des priorités politiques, où la logique du gestionnaire ne l'emporte pas sur la vision stratégique.

Si la Défense aujourd'hui est sous dotée, c'est parce que les dirigeants ne percevaient pas la menace et ont longtemps vécu avec l'illusion de vouloir engranger les dividendes de la paix. Le besoin de sécurité se fait plus grand, car l'insécurité menace l'intégrité nationale et fait obstacle à la croissance, par les dépenses improductives qu'elle génère. La Défense contribue à les faire baisser. Les Euros investis intelligemment dans la Défense ont un impact sur la croissance, qu'ils libèrent des contraintes improductives. Encore faut-il qu'ils contribuent à la politique définie.

La mode est aujourd'hui au ton larmoyant sur la vétusté des équipements et sur l'épuisement du personnel, constat indigne de ceux qui ont fait l'honneur et la gloire de la France dans les décennies et les conflits précédents.

3. UNE MONTÉE EN PUISSANCE PROGRESSIVE POUR UNE DÉPENSE PLUS EFFICACE

3.1. Les ambitions devront être affichées très tôt au début de la mandature pour pouvoir être coordonnées et réparties sans perdre de temps sur les 5 ans. Les engagements budgétaires de la ou des deux premières années devront être pris en cohérence avec les orientations pour les années suivantes. Elles doivent être suffisamment fermes pour

minimiser les risques contractuels et industriels générateurs de surcoûts. Le ministère de la Défense dispose de la matière pour qu'il ne soit pas nécessaire de se lancer dans un nouveau Livre blanc qui n'engage in fine que la personnalité de son rédacteur.

3.2. La réalisation de la politique de défense est desoptimisée par un certain nombre de tares persistantes.

Les lois de programmation ne sont jamais tenues, car considérées comme des plafonds d'engagement. Elles ne sont pas toujours sincères. Ainsi la sous estimation des crédits OPEX est compensée en collectif budgétaire en ponctionnant les programmes ce qui les renchérit.

Les programmes ont un financement aléatoire. L'idéal serait d'obtenir des financements pluriannuels en aménageant la règle d'annualité budgétaire.

Le manque de crédits, provenant du non respect de la planification, génère des délais qui augmentent le prix unitaire des équipements. La courbe de financement budgétaire correspond rarement aux appels de fonds souhaités par l'industriel. Elle contribue également au renchérissement du coût unitaire.

3.3. Un autre gain de productivité peut venir d'une meilleure utilisation de l'argent public. Les équipements devront être payés au juste prix, sous la pression de la concurrence européenne à l'exception des secteurs d'activité où le gouvernement est prêt à payer pour conserver l'autonomie stratégique industrielle, nationale ou européenne.

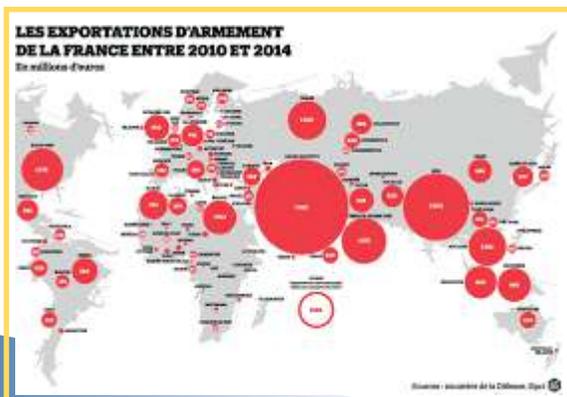
Le recours aux financements structurés sera recherché pour les programmes qui le permettent, dans une démarche profitable pour l'utilisateur et le producteur. Le principe est que le prestataire préfinancera en optimisant les besoins la construction et recevra des traites à la mise en service. Le vecteur financier qui le portera a un coût, la dette générée sera plus chère car l'établissement n'aura pas forcément des conditions de prêt aussi favorables que celles des États, mais ces effets négatifs seront d'autant mieux compensés que les taux d'intérêt seront bas, que la courbe des paiements sera plus conforme aux besoins industriels, et que la série sera construite à un rythme industriellement optimisé. Ces trois conditions sont susceptibles de rendre ce type de financement plus économique au bout du compte.

Afin de garder la souplesse dans l'exécution le pourcentage des programmes sous financement structuré ne devra pas excéder un chiffre qui doit tourner autour de 30%. De même la planification, pour conserver une marge de souplesse pour faciliter la réactivité aux événements imprévus, gagnerait à envisager des provisions pour aléas.

Les dérives de coût doivent être combattues par le refus de l'étalement, l'encadrement des modifications de performances, et par l'allongement et la densification des séries en recherchant autant que possible l'exportabilité.

3.4. Il faudra donc commencer par une phase de préparation et de remise en ordre, destinée à identifier des économies, à simplifier ce qui est devenu complexe par le poids d'une histoire mal maîtrisée, et à définir un nouveau système plus performant. Elle dégagera le temps pour la programmation des objectifs de la mandature, dans une période contrainte.

C'est enfin celle où l'on adapte les ressources humaines aux programmes que l'on veut réaliser, en évitant les à coups de gestion, où l'on fait les approvisionnements à long terme, avant de lancer les programmes.



4. LA MODE EST D’AFFIRMER QUE LA DÉFENSE EST « AUX TAQUETS »

Il semble néanmoins encore possible de trouver des économies. Les entreprises se sont adaptées à la concurrence en optimisant leur organisation ; la Défense n’a pas été poussée par cet aiguillon. Autant l’organisation militaire a pu servir de modèle par le passé, autant aujourd’hui, l’entreprise semble en avance. La réorganisation devra donc puiser ses références dans le secteur privé : elle devrait donc être conduite avec l’assistance de cabinets de conseil

4.1. Les armées sont sur administrées, trop interarmées, surcontrôlées dans des schémas qui déresponsabilisent les acteurs.

Les principes actuels visent à faire remonter et à concentrer les responsabilités à la tête, alors que l’action militaire exige le contraire. Il semble nécessaire de responsabiliser à nouveau les utilisateurs militaires.

Une des voies est de simplifier les strates hiérarchiques, dont la multiplication n’apporte pas l’effet de synthèse et de coordination que l’organisation est en droit d’attendre

4.2. Les fonctions de contrôle sont exagérément développées. La LOLF avait pour ambition de simplifier en ne gardant qu’un contrôle a posteriori, le contrôle a priori a subsisté. Le poids des organismes de contrôle n’a fait que s’amplifier.

4.3. Les services interarmées ont été constitués à contre sens des évolutions organiques du secteur privé avec une direction centrale exagérément développée grosse consommatrice en effectifs. De grandes fonctions comme l’organisation des programmes sont trop éclatées, et mériteraient d’être simplifiées.

4.4. L’équilibre entre l’interarmées et les responsabilités d’armées serait à repenser. La première est vouée à la direction, les secondes à l’exécution ; dans de nombreuses fonctions, la première mélange les deux, générant des redondances.

4.5. La Défense vient de traverser un courant de réformes ininterrompues sans réellement simplifier et diminuer le poids organique pour rendre la primauté à sa raison d’être l’opérationnel et sans jamais prendre le temps d’analyser les résultats, pour en juger de la pertinence.

EN CONCLUSION

La Défense peine à se réformer utilement par elle-même : elle a été poussée par une volonté centralisatrice, une démilitarisation (et donc une « civilianisation ») destinée à compenser la perte de postes dans les industries contrôlées par l’État et par un esprit de chapelles pas complètement maîtrisé. Il lui est difficile d’appréhender les ruptures ; ses évolutions sont le plus souvent décidées par homothétie. La tentation est grande de répartir ainsi les augmentations et les diminutions de ressources entre les armées.

La menace croissant, ses ressources doivent être augmentées : il faut engranger les dividendes de la guerre. Mais son pouvoir d’achat croîtra d’autant plus que son fonctionnement sera optimisé par des adaptations d’organisation. Pour s’affranchir des luttes de pouvoir internes, seul un organisme extérieur est susceptible de la mettre sur de bons rails. Après avoir raté une première réforme de la Défense (interarmisation à outrance), le Canada a réussi la deuxième : son expérience peut être utilisée.

Il faudra donc engager sans tarder un audit dans un esprit positif d’amélioration, avec cohérence et bon sens et non avec la volonté de tirer à boulets rouges sur ce qui a été fait par le passé. Ce sont sur les ennemis que les soldats doivent tirer.



DONALD TRUMP, SES GÉNÉRAUX ET DAVID GALULA

Par le général (2S) Bernard de BRESSY

Le gouvernement composé par M. Donald TRUMP, 45^e président des Etats-Unis, comporte une originalité que les médias ont soulignée : la présence de plusieurs millionnaires et de militaires de haut rang en son sein. Pour les premiers, rien d'étonnant pour un milliardaire. Pour les seconds, rien de bien nouveau : les généraux EISENHOWER, MARSHAL, HAIG et POWEL les ont précédés mais leur nombre simultanément étonne cependant. C'est l'éducation reçue par Donald TRUMP qui l'explique.

QUI EST DONALD TRUMP ?

Sans être un intellectuel, ce milliardaire démagogue et imprévisible n'est cependant pas l'espèce d'illettré que décrivent ses adversaires. Après de sérieuses études à l'université de *Fordham*, il a été diplômé de la prestigieuse Ecole d'Economie de *Warton* à l'Université de *Pensylvanie*. Mais, auparavant, il avait passé cinq ans sous l'uniforme à l'Académie de militaire de New-York, sorte de grand Prytanée et école d'élèves officiers, à quelques *miles* de *West-Point* sur l'*Hudson*.

Il a gardé de cette éducation le sens de l'ordre et de la discipline ainsi qu'une grande estime pour la hiérarchie militaire.

Il a par ailleurs, publié un livre sur l'art de la négociation, où il excelle.

Toutefois, on ne peut comprendre la popularité de TRUMP aux USA si l'on ne voit pas que sa famille incarne en quelque sorte le « rêve américain » pour des millions de citoyens des Etats-Unis.

En effet, ainsi que le notait déjà en 1850 Alexis de TOCQUEVILLE, dans sa « Démocratie en Amérique » : « l'amour de l'argent est soit la principale, soit la deuxième motivation à la racine de tout ce que font les américains ».

Contrairement aux français, les américains de l'Amérique « profonde » ont toujours aimé les riches et veulent eux-mêmes devenir riches. C'est ce que dit la statue de la Liberté aux européens : « *Give me your poor...* » et j'en ferai des riches ...

LES MILITAIRES DE DONALD TRUMP

Sous réserve du feu vert du Congrès, les anciens militaires qui ont été retenus par Donald TRUMP pour faire partie de son administration sont donc : le général John KELLY, du Corps des US Marines, qui sera secrétaire aux Affaires Intérieures, le général Michael FLYNN, ancien directeur du renseignement militaire, qui sera conseiller à la Sécurité Nationale, M. Mike POMPEO, ancien de *West-Point*, qui n'a jamais fait carrière dans l'armée, et qui devient directeur de la CIA, et enfin le général James MATTIS, commandant le Corps des Marines, « *Mag dog* », qui devient secrétaire à la Défense au Pentagone.



Général John Kelly



Général Petraeus



Général Mattis



Général Kellogg

Un autre général, David PETRAEUS, avait été pressenti pour les affaires étrangères, mais a été écarté. C'est lui qui avait co-écrit avec le général MATTIS, un manuel de contre insurrection qui était, pour l'essentiel, déduit d'un livre écrit aux Etats-Unis par le lieutenant-colonel David GALULA, de l'armée française.

QUI ÉTAIT DAVID GALULA ?



Saint-Cyrien de la promotion 1939 « Amitié franco-britannique », David GALULA a eu une carrière militaire atypique et mouvementée. Il n'a pu prendre part à la campagne de 1940, mais à celle d'Italie et de la Libération. Il fût blessé et

trois fois cité. Il est ensuite envoyé à Calcutta, puis en Chine et à Hong-Kong comme attaché militaire. De retour en France en 1956, il est affecté en Algérie où il prend le commandement d'une compagnie en Kabylie, puis il est désigné en 1959 comme stagiaire à l'Armed Forces Staff College de Norfolk aux Etats-Unis. C'est là qu'il demande à être mis en disponibilité et quitte l'armée avec le grade de lieutenant-colonel en 1962.

Devenu « Visiting Fellow », à l'université d'Harvard, c'est là qu'il écrit et publie sous l'égide de la RAND ses deux ouvrages « Counterinsurgency warfare Theory and Practice » puis un second « Pacification in Algeria, 1956-1958 ». GALULA est décédé, en France, en 1968.

LE CLAUSEWITZ DES TEMPS MODERNES

C'est le général PETRAEUS, dans la préface qu'il a rédigé pour la traduction en français du livre de GALULA, qui le qualifie de « CLAUSEWITZ de la contre insurrection des temps modernes ». Pour lui, « l'ouvrage de GALULA est non seulement le plus grand mais le seul livre jamais écrit sur la guerre non conventionnelle ».

Pour GALULA, l'arme nucléaire a rendu impossible un conflit conventionnel entre puissances majeures, mais la guerre n'a pas disparue pour autant. Il qualifie donc de « guerre révolutionnaire » tous les conflits récents non conventionnels qui opposent, d'après lui, des insurgés à des « loyalistes ».

Fort de son expérience algérienne, et s'appuyant sur les écrits de MAO et de TRINQUIER, GALULA expose que l'action contre insurrectionnelle doit être non seulement militaire (que PETRAEUS limite à 20 %), mais aussi politique : sociale, économique et psychologique, au sein même de la population qui est l'enjeu du conflit et où, selon la formule de MAO, « l'insurgé est comme un poisson dans l'eau ». Il s'agit donc d'obtenir au moins la neutralité et, au mieux, l'adhésion et le soutien de la population ?

Pour nous, dans l'armée française, rien que de très banal. Nous retrouvons LYAUTEY au Maroc, comme nos commandos de chasse et nos SAS ou l'action quotidienne de tous les chefs d'unités en Algérie jusqu'en 1962.

Pour les généraux américains, disciples de CLAUSEWITZ et de ses affrontements majeurs, ce fut une révélation. C'est pourquoi, après avoir lu GALULA, MATTIS et PATRAEUS co-écrivirent un « Field-Manual », reprenant l'essentiel de cette thèse et dont ils rendirent l'étude obligatoire dans les diverses écoles d'Etat-Major.

Quarante-cinq ans seulement après sa parution, le livre de GALULA a été traduit en français, (par le colonel Philippe de MONTENON) et publié. Le général PAETREUS a tenu à en écrire lui-même la préface.

Ainsi, du fait de l'élection de Donald TRUMP à la présidence des Etats-Unis, et de la qualité des officiers généraux qui constitueront son gouvernement, le lieutenant-colonel David GALULA, presque inconnu dans son propre pays, a acquis une notoriété internationale dont il n'aurait pu rêver.

Mais le 13 février, le général FLYNN a démissionné et a été remplacé par le général



Général Mc Master

KELLOGG. De plus, un nouveau a fait son apparition, le général Mac MASTER comme conseiller à la Sécurité Nationale. Ce dernier est lui aussi un adepte et spécialiste des théories de GALULA sur la contre insurrection.

BIBLIOGRAPHIE

- Laure MANDEVILLE : « Qui est vraiment Donald TRUMP ? ». Ed. Lefigaro-Equateurs. 2016.
- David GALULA : « Contre-insurrection ». Ed. Economica. 2008.

AMI, ENTENDS-TU LE VOL NOIR DES CORBEAUX SUR NOS PLAINES ? (OU : BREF ÉTAT DES LIEUX)

Par le général (2S) Jean THEVENY du groupement des Vosges

Le seul ennemi réellement redoutable est celui qu'on ignore. Cette pensée a forcément été divulguée par un ou plusieurs stratèges renommés, c'est pourquoi je me garderai de me l'attribuer. En revanche, je prétends qu'elle correspond à la situation actuelle de notre pays et qu'elle mérite par conséquent une profonde réflexion. Tentons de dresser la liste des ennemis humains qui menacent l'existence de notre patrie et proposons un classement par ordre d'importance.

Le premier ennemi se nomme opinion publique ; il correspond à beaucoup plus de la moitié de la population, toutes classes sociales, toutes tendances politiques et tous âges confondus. Cet ennemi se caractérise en observant une philosophie qui bannit systématiquement toute réplique adaptée à toute agression. L'agresseur peut être individuel (le malfrat qui torture et tue pour obtenir le code d'une carte bleue) ou collectif (terrorisme, conflit extérieur) ; dans tous les cas, la règle exige qu'il soit respecté par l'agressé et par les forces de l'ordre amenées éventuellement à l'arrêter. L'agresseur doit absolument être protégé en qualité d'être humain bon par nature et perverti par une société injuste soutenue par un Etat cruel ; toute vengeance, toute élimi-

nation est formellement proscrite puisqu'il doit obligatoirement être réhabilité. Cette illusion perverse supprime toute notion de légitime défense : si vous êtes agressé, ne répliquez jamais car, si vous avez le malheur de blesser ou de tuer l'agresseur, vous êtes perdu ; si vous êtes témoin d'une agression, surtout n'intervenez pas et prévenez la police : on ne vous pardonnera pas une intervention brutale. Au niveau collectif, des ennemis de la République, de notre civilisation et de notre peuple peuvent librement courir les rues, diffuser leurs dogmes et préparer des attentats, bien qu'ils soient fort bien connus des services de police puisque le plus grand nombre est multirécidiviste. Toute action collective de défense un peu musclée conduirait automatiquement ses responsables devant un tribunal pénal international et la police, en première ligne, est

(...) L'"Etat de droit" et les Droits de l'homme sont d'abord une idéologie. Mais que celle-ci est d'autant plus dangereuse du fait que ses affidés ne la reconnaissent pas comme telle: ils la perçoivent seulement comme l'expression du bien naturel.

(Eric Delcroix)

qq citations

priée de jouer avec abnégation son rôle de punching-ball et de cible vivante.

Cette étrange philosophie est certes prônée essentiellement par un parti politique de gouvernement, mais elle est observée par tous les autres, en dépit de déclarations tonitruantes qui ne connaissent jamais d'effet. Il paraît qu'elle constitue l'honneur de la France puisqu'elle serait directement issue des droits de l'homme et de l'état de droit qui en découle ; difficile à croire qu'un innocent violé, torturé, massacré puisse représenter le symbole des droits de l'homme et de mauvais esprits pourraient penser que le fameux état de droit existe précisément pour interdire, de toutes les façons possibles, ces abominations. Mais le plus important est que cette philosophie est acquise et respectée par une part très importante de la population qui joue le jeu des marches blanches et des recueils collectifs avec application, sans jamais se révolter contre les agresseurs qui sont donc, en France, légitimes. Nos contemporains évoquent les troupeaux de moutons en marche pour l'Aïd el-Kebir.

Dans ces conditions, pourquoi plaider pour renforcer l'armée française avec des armes sophistiquées et de nouveaux bataillons, alors qu'on sait qu'on nous interdira de les utiliser sur le sol national, là précisément où l'ennemi prospère ? Il est remarquable de constater que les chefs militaires ignorent systématiquement cet ennemi redoutable, comme s'il n'existait pas ; comment espèrent-ils pouvoir agir alors que l'opinion publique largement majoritaire leur interdit formellement ? Ces chefs parlent beaucoup de dissuasion ; ils oublient que la condition de la dissuasion est la crédibilité d'un passage à l'acte et qu'elle devient grotesque lorsque l'ennemi sait que les armes ne parleront pas. Enfin, quelle stratégie adopter contre cet ennemi si particulier ? Comment lutter contre une volonté de non défense ?

Le second ennemi redoutable est constitué par toutes les mouvances internationalistes d'extrême gauche. Ceux-là sont peu

nombreux, divisés, mais déterminés car fanatiques. Ils ont trahi la France en 1939 – 40 en s'alliant avec Hitler, puis lors des guerres d'Indochine et d'Algérie en combattant l'armée française ; ils trahiront encore puisque leur seul objectif est la destruction de notre civilisation. Leur capacité de nuisance tient essentiellement dans l'art de la désinformation et de la démagogie qui leur permet de capter la sympathie des masses décrites ci-dessus, de l'opinion publique qui s'interposera. N'ont-ils pas réussi à imposer l'idée que la projection de bombes incendiaires et de pavés sur la police constitue un droit inaliénable du citoyen ? Ils sont également ignorés par les réflexions stratégiques modernes, peut-être par souci du politiquement correct.

Enfin, le troisième ennemi, le seul actuellement dans la ligne de mire de la réflexion stratégique, est l'islamisme radical qui a juré de nous détruire physiquement. Il est malgré tout nécessaire de traiter cette question qui n'est envisagée que fort partiellement. Les musulmans de France se divisent en trois catégories. Une première portion, importante en nombre, a pris de la distance avec la religion ; ceux là ignorent les superstitions puériles comme les interdits alimentaires et refusent d'imposer la moindre tyrannie à leur famille ; bref, ils sont devenus Français et constituent l'arbre qui cache la forêt. Une seconde partie est composée de quelques milliers d'individus qui pratiquent le djihad, seuls ou plus ou moins en liaison avec des organismes terroristes ; on les nomme fondamentalistes ou salafistes, alors qu'ils ne possèdent souvent qu'une culture superficielle de l'Islam qu'ils compensent avec une haine démesurée contre l'Occident chrétien, juif ou incroyant ; ils constituent le seul ennemi qu'on ose encore nommer. La troisième partie, majoritaire, est constituée par des croyants sincères qui appliquent avec rigueur les préceptes du Coran ; il ne faut surtout pas les confondre avec les terroristes qu'ils réprouvent sincèrement, parce qu'ils jugent que cette action va à l'encontre des intérêts de l'Islam ; ils

appliquent au sein de leur famille et de leur communauté des lois qui s'opposent aux lois de la République et leur action actuelle vise à ramener les musulmans égarés au sein de la fraternité, au besoin par la force. Il n'est pas possible que cette posture, induite par quelques millions de personnes, ne s'oppose pas un jour à l'Etat et aux citoyens européens qui réprouvent en majorité nombre de préceptes coraniques. L'avenir est donc fort sombre, surtout si on observe que cette catégorie augmente sans cesse au gré de l'immigration.

Voilà en peu de mots mon analyse stratégique, fondée sur le rapport quasi quotidien de personnes fort diverses ; c'est à croire qu'une carte de presse délie les langues et que le journaliste est devenu le confesseur de cette étrange société, de la rue la plus modeste jusqu'au palais de l'Elysée. Certes, cette analyse est sommaire, incomplète et peut-être parfois faussée ; je pense néanmoins qu'elle décrit la réalité. Par exemple, j'ignore quels sont les liens entre grand banditisme, communautarisme et religions

(ces deux dernières notions étant distinctes) mais il est évident qu'ils rejoignent un ennemi désigné ; de même, je reconnais ignorer si le président Poutine a décidé de reconquérir l'empire soviétique, mais il est évident qu'il ne constitue pas aujourd'hui une menace pour notre pays qui en connaît bien d'autres plus redoutables ; en revanche, il représente une diversion idéale pour ceux qui ont décidé d'ignorer les ennemis qui nous côtoient.



HALTE AU MISONÉISME QUAND IL N'A PAS LIEU D'ÊTRE ! RECONSIDÉRONS, HARMONISONS ET FORMALISONS LA GESTUELLE DES PORTE-DRAPEAUX ASSOCIATIFS, AU NIVEAU NATIONAL

par le général (2S) Raymond KUNTZMANN

**Commentaires et propositions à l'attention des présidents
et de leurs porte-drapeaux**

Durant l'activité de service, je reconnais que les porte-drapeaux des associations d'anciens combattants et mémorielles n'étaient pas ma préoccupation majeure. Je me limitais à voir des drapeaux et des hommes et femmes dans des tenues souvent hétéroclites, avec ou sans coiffures diverses et variées. J'appréciais un ensemble affichant nos Trois Couleurs, mais sans y regarder

de trop près, et j'avais plaisir à écouter des anciens dans l'évocation de leurs campagnes. Retiré dans la ruralité du beau Périgord, j'assiste fréquemment aux cérémonies du sud du département, mais aussi du nord du Lot-et-Garonne et parfois dans des communes un peu plus éloignées. Je n'ai pas tardé à soulever des points particuliers qui m'agaçaient et fait part de mon étonnement



au sujet de la gestuelle des porte-drapeaux. Mes observations se heurtaient aux habitudes locales, ancrées dans de nombreuses années de routine. Il était impossible d'en débattre et de présenter des suggestions. La lourdeur, les pesanteurs, le confort des habitudes et, surtout, le misonéisme étaient plus forts que la raison ou l'écoute... Alors, pour avoir une légitimité d'action, j'ai créé, en 2015, avec deux camarades, une association de porte-drapeaux, dont j'ai pris la présidence. Une présidence qui sera limitée dans le temps. Le temps de l'action ou celui de l'impossibilité de changer des esprits coulés dans le béton... Cette présidence m'a permis de réunir la majorité des porte-drapeaux du Bergeracois, au début de l'automne 2015. L'invitation faite aux porte-drapeaux signalait l'objet de cette rencontre. D'emblée, il y eut des cris d'orfraie et des réactions de susceptibilité de ceux qui cumulaient 25 à 30 années de porte-drapeau ou de présidence. Fort heureusement, ce n'était pas la majorité. Bien entendu, j'avais prévu ces réticences. Le jour de la réunion, j'ai présenté des vidéos et photos récupérées dans plusieurs cérémonies piochées dans toute la France et, aussi, localement... Internet est une mine d'or et le numérique ne fait pas le tri pour éliminer des vues peu valorisantes... C'est un euphémisme. Ceux qui arrivaient avec la force de leur expé-

rience ont découvert leurs limites... C'était du concret. On ne résiste pas à la réalité !

Le diagnostic a été suivi du remède avec un projet d'inclinaison des hampes et un changement pour l'hymne national. Les esprits étaient ouverts sur la question puisque que nous venions d'assister, dans les mois précédents, aux rassemblements post-attentats terroristes de foules entonnant la Marseillaise, comme symbole fort. A l'issue de la réunion, les porte-drapeaux avaient adhéré au contenu du projet. A l'automne 2016, près de Périgueux, j'avais pu passer le message à une Fédération nationale qui changeait de dirigeants. Mais les habitudes demeurent et sont tenaces. Quelques présidents ne montraient pas d'allant pour encourager leurs porte-drapeaux, comme s'ils avaient l'impression d'avoir failli pendant des années ou d'avoir reçu une leçon, même s'ils y trouvent désormais une logique incontestable... Bon sang, mais c'est bien sûr ! Il faut un certain panache pour prendre sur soi et accepter ce qui vient perturber des pratiques bien installées dans la durée. Merci à ceux qui osent et s'adaptent. Mais pourquoi perdre des mois avant de faire ce qui tombe sous le sens ? Surtout quand c'est simple, clair et précis.

QUATRE ANNÉES POUR DU VENT ET DU FLOU

En 2015, fort de cette présidence, j'avais contacté l'ONAC à Paris pour faire des propositions. J'avais appris que le dossier des porte-drapeaux avait été délégué, depuis quatre années, au président des porte-drapeaux de France... Sans parler des délais, le titre m'avait laissé rêveur ! J'avais voulu en savoir davantage... Ce dernier m'avait alors déclaré que, dans le copieux document en cours d'élaboration, l'effort était mis sur la déontologie du porte-drapeau et que, pour le reste, toute liberté était laissée aux associations... J'ai eu droit à une réponse creuse et à l'absence de cadre à partir duquel la liberté pouvait être accordée, et non l'inverse... **Le flou était une sorte de règle d'or** qui permettait toutes les fantaisies !

Pour ma part, je ne pouvais pas considérer comme négligeable notre hymne national !

Quelques mois plus tard, j'ai fait le même constat au Secrétaire d'Etat, auprès du ministre de la Défense, en charge des Anciens combattants et de la Mémoire, M. Todeschini. En effet, j'avais été invité à Beleymas (Dordogne), le 20 octobre 2016, à la cérémonie qu'il présidait, autour de la stèle de Lagudal, pour le 75^{ème} anniversaire du premier parachutage allié en France occupée. Par courrier, j'ai appelé son attention sur les points qui lui avaient, certainement, échappé parce que cela faisait partie de la normalité routinière des cérémonies. Je lui ai demandé d'essayer de revivre le déroulement de cette cérémonie. Je me suis abstenu d'évoquer, ou même d'énumérer, les autres faiblesses que l'on ne veut pas voir dans tout ce qui touche aux cérémonies et aux associations de mémoire.

MON OBJECTIF EST DE RECONSIDÉRER LES MOUVEMENTS DES PORTE-DRAPEAUX ASSOCIATIFS

Ce n'est pas une lubie ou une façon de me distinguer, mais, uniquement, le souci de mieux faire. Mon intention était de sensibiliser le ministre, sur un sujet qu'il était censé connaître parfaitement puisqu'il s'agit des porte-drapeaux. Cela fait partie de son domaine de compétence. Ce jour-là, à Beleymas, les porte-drapeaux ont fait comme d'habitude. C'est-à-dire différemment de ce que je m'efforce de mettre en place, dans le sud du Bergeracois.



Tout en reconnaissant qu'ils sont volontaires, disponibles, fidèles au poste, je ne suis pas laxiste avec les porte-drapeaux, mais je sais qu'ils œuvrent dans l'imprécision, à l'imitation et par une transmission de l'à peu près... En leur posant des questions, on mesure le niveau de la situation. Avez-vous remarqué que personne n'ose faire une remarque à un porte-drapeau, même en tongs ou en pantacourt ? A l'issue de la cérémonie, il sera salué comme tous les autres... Prudence ou lâcheté des élus et étatiques qui caressent dans le sens du poil et préfèrent quelques minutes de honte que d'indisposer un citoyen électeur et des présidents qui n'ont, pensent-ils, que ce porte-drapeau volontaire... Pour moi, c'est clair ; à défaut de pouvoir le faire évoluer, mieux vaut se passer d'un volontaire non représentatif ou systématiquement retardataire et mettre fin à ce qui nuit à la dignité et à la solennité des cérémonies. De même, vous avez, probablement, assisté à l'inhumation d'un ancien combattant avec des drapeaux qui s'inclinent trois fois au-dessus du cercueil ou du caveau, en application du règlement des porte-drapeaux... mais c'est le règlement des porte-drapeaux suisses ! Pour nous, cela ne rime à rien. Sans parler des élus, la main sur le cœur, à la mode américaine, pendant la minute de silence, ou, bien pire, les jambes écartées et les doigts croisés devant la braquette pendant la sonnerie aux morts... On peut tout imaginer ! J'ai des photos officielles de Beleymas à votre disposition. Pour certains élus, il est sans doute de bon ton de ne pas adopter une attitude d'une rigueur trop militaire, même si c'est celle des hommes d'Etat et des personnes respectueuses et dignes dans le monde entier...

UN CAMOUFLET À L'HYMNE NATIONAL OU UN BRAS D'HONNEUR

A Beleymas, au cours des phases essentielles de la cérémonie, composées de la sonnerie aux morts, puis de la minute de silence et, enfin, de l'hymne national, les 30 drapeaux avaient des inclinaisons hasardeuses et une

imitation houleuse. Mais, aux premières notes de l'hymne national britannique, suivi de notre hymne national, ils ont redressé promptement la hampe de leur drapeau comme un seul homme (*sauf deux porte-drapeaux de mon association, malheureusement placés au second rang !*). Je considère ce redressement à la verticale comme étant un camouflet à notre hymne national et j'ajoute même que c'est un bras d'honneur. Je souhaite faire partager ma position. Arrêtons cette offense à l'hymne national ! Ils ont toujours fait ça, disent-ils ! L'argument me semble léger et les porte-drapeaux valent mieux que cet esprit de fossilisation.

En effet, alors que le préfet, le DMD et les militaires présents saluaient, comme il se doit, du début de la sonnerie aux morts jusqu'à la fin de l'hymne national, on a assisté au spectacle affligeant de porte-drapeaux associatifs redressant vivement leur hampe dès les premières notes des hymnes nationaux, comme un soulagement. C'était indigne. Et cela se retrouve partout. Pourtant, il est bien précisé que la référence est le porte-drapeau des formations d'active qui, lui, garde son inclinaison. S'en démarquer, par méconnaissance ou volontairement, est une faute déontologique. Que l'on ne me parle pas d'âge ou de fatigue des porte-drapeaux avec une minute de silence qui dure vingt secondes... D'autant que je préconise et recommande de **tenir la hampe à deux mains**, en cas de besoin.

Mon constat et mon objectif ont été confortés par cette cérémonie périgordine. Je me suis adressé au ministre, parce que le cas de Beleymas était riche d'enseignements. Face à lui, au centre du front des drapeaux, il y avait un porte-drapeau du Royaume-Uni. Je suis allé le voir, à la fin de la commémoration, pour le questionner sur ses impressions de porte-drapeau entouré ou encadré de porte-drapeaux français. Il m'a dit qu'il avait été surpris et choqué de devoir redresser son drapeau, lors de l'hymne britannique, puis français, mais il s'était senti obligé de faire comme tout le monde... **Voici la réalité de l'ampleur des dégâts !** J'ai fait part

au Ministre de ce cas concret. Il a répondu en m'exprimant ses félicitations et en partageant mon souhait d'un comportement plus digne et respectueux, en ajoutant que mes propositions ont retenu son attention. Certes, je ne suis pas dupe et je reconnais un langage de cabinet, mais ces propositions ont été transmises à la direction générale de l'ONAC pour être examinées avec le plus grand soin, selon les termes du ministre. Là, je retrouve le point de départ de ma démarche de 2015 vers l'ONAC. L'inertie administrative ou la pusillanimité sera-t-elle mise en branle en venant de son ministre ? Je l'espère mais je ne me prononce pas. Néanmoins, je suis persuadé que tout peut bouger en partant d'une base consciente de son rôle. En regardant un véhicule, on ne voit pas le moteur, mais c'est lui qui fait le travail... Ici, les moteurs sont les porteurs de drapeaux. Je souhaite que les présidents des associations se mobilisent sur une gestuelle simple et, enfin, codifiée.

In fine, **une fiche pragmatique résume une gestuelle des porte-drapeaux** qui me semble plus appropriée, avec, notamment, une marque de respect visible envers l'hymne national. Cette nouvelle codification (non encore reconnue !) progresse et essaime déjà chez quelques associations d'Alsace et de Vendée, dont des médaillés militaires, qui ne manquent pas de m'en faire part. J'ai codifié clairement trois inclinaisons de la hampe du drapeau : 15 degrés, 45 degrés et 60 degrés. La position horizontale de la hampe est exceptionnelle : elle est prise



pour saluer le président de la République et peut honorer les cercueils des morts pour la France. Et, surtout, les drapeaux sont inclinés à 45° pendant l'hymne national. La priorité est donnée à l'inclinaison de l'emblème. La hampe devrait être tenue de la main droite, comme une arme, mais les gauchers qui persistent à tenir la hampe de la main gauche peuvent utiliser les deux mains, tout autant qu'un porte-drapeau qui souhaite alléger la charge.

Enfin, j'ai précisé au ministre que je m'exprimais librement et sans acrimonie en ajoutant que ce qui pouvait sembler brutal n'était pas dans l'écriture, mais dans la réalité des faits et gestes.

Alors, qui que vous soyez, je vous invite, à votre tour, à vous pencher avec attention sur la gestuelle des porte-drapeaux. Et, si cela vous sied, prolongez cette action pour la faire imposer par la base. Pour changer

les choses, quand on recherche le **mieux-faisant**, point n'est besoin de l'administration centrale, d'un organisme qui semble débordé ou d'un ministre qui s'en remet à des commissions ou à des délégués qui ont la capacité de s'accorder cinq années supplémentaires de réflexion... Une réunion est prévue en mars 2017 à l'ONAC et je compte sur des contacts précieux pour aboutir à cette codification. Alors, il m'appartiendra de souligner la bonne écoute du Secrétaire d'Etat chargé des Anciens combattants et de la Mémoire.

L'extrait, ci-après, de la fiche des porte-drapeaux du Bergeracois peut vous y aider. Que les porte-drapeaux prennent rapidement les choses en main et s'y tiennent sans fléchir, quelles que soient les inclinaisons de leurs collègues ! Je serai avec eux et j'irai les saluer.

GESTUELLE DES PORTE-DRAPEAUX

(Extraits de la fiche 1 de l'association des Porte-Drapeaux du Bergeracois)

LES ATTITUDES ET MOUVEMENTS DE PIED FERME

Trois inclinaisons du Drapeau : 15° - 45° et 60°

(la position horizontale est exceptionnelle et ne fait pas partie de cette fiche)

« Repos »

La hampe est toujours tenue de la main droite (*même si le baudrier passe sur l'épaule droite, à l'opposé du porte-drapeau militaire qui sert de référence...*). Le bas de la hampe repose au sol. Il est placé à la pointe externe du pied droit et la hampe est inclinée à 15° vers l'avant. Le repos est un commandement et la hampe n'est pas à la verticale, mais à 15°. *Lorsque la mise en place est très anticipée par rapport à l'heure de la cérémonie, le porte-drapeau, au repos, peut tenir la hampe à la verticale pour reposer son bras.*

« Garde à vous »

Au commandement « Garde à vous », placer le bas de la hampe dans le manchon du baudrier et incliner la hampe de 15° vers l'avant.

« Sonnerie aux Morts »

Au commandement « Aux Morts », les drapeaux s'inclinent à 60°.

« Minute de silence »

Cette phase suit immédiatement la sonnerie aux morts, sans commandement ou annonce particulière. Les drapeaux restent inclinés à 60°.

« Hymne national »

Dès les premières notes de l'hymne national, les porte-drapeaux relèvent lentement et légèrement la hampe du drapeau et la maintiennent **inclinée à 45°**. Par respect pour « La Marseillaise », il faut, désormais,

bannir le vif mouvement de redressement de la hampe à 15°, voire parfois à la verticale. *Pour tout observateur, ce redressement ressemble à un camouflet à l'égard de notre hymne national et c'est inacceptable.*

A la fin de l'hymne national, la hampe revient directement et lentement au garde à vous et prend, alors, une inclinaison à 15°. Ces mouvements simples, avec des inclinaisons à 60°, 45° et 15°, doivent se faire par mimétisme, lentement, et avec les mêmes inclinaisons pour tous.

« Repos »

Au commandement « repos », retirer la hampe du baudrier, puis placer le bas de la hampe à la pointe externe du pied droit, avec une inclinaison de la hampe à 15°.

Remerciements et salutations

A l'issue de la cérémonie, au moment du salut des officiels, les porte-drapeaux sont

au repos. Pour faciliter le déroulement des remerciements, le porte-drapeau déplace le bas de la hampe vers la pointe externe du pied gauche, puis tient la hampe verticalement de la main gauche, afin de libérer sa main droite en ouvrant de l'espace pour serrer la main des officiels. La main gauche retient l'étoffe du drapeau contre la hampe pour éviter toute prise au vent.

Que les autorités soient gantées ou non, le porte-drapeau garde toujours ses gants. *Il s'agit d'éviter des maladroites. Pour un porte-drapeau, la gestuelle du retrait d'un gant en tenant la hampe fait un mauvais effet et il en va de même pour remettre le gant... C'est une gymnastique inutile et parfois comique qui n'a plus à être pratiquée.* Enfin, le porte-drapeau, sur les rangs, ne retire pas sa coiffure pour saluer les autorités.

ÉVÊQUE AUX ARMÉES

Par le Général (2S) Jean Jacques CAHUET

Monseigneur Luc RAVEL, évêque aux armées, a été nommé archevêque de Strasbourg, dont il sera le 106^e titulaire depuis Saint Amand au IV^e siècle. L'Alsace est toujours sous le statut du Concordat créé sous Napoléon. C'est ainsi que sa nomination a été signée par François Hollande Président de la République Française.

Par décret du Président de la République en date du 17 novembre 2016 : Est agréée la démission présentée par Monseigneur Jean-Pierre GRALLET, archevêque de Strasbourg. Monseigneur Luc RAVEL est nommé archevêque de Strasbourg.

Par décret du Président de la République en date du 16 février 2017, le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu, est reçue la bulle donnée à Rome le 9 décembre 2016 portant institution canonique de Monseigneur Luc RAVEL comme archevêque de Strasbourg.

Evêque atypique, fils d'officier général, ingénieur de l'école polytechnique et de l'Ecole Nationale Supérieure des Pétroles et Moteurs, il est aussi titulaire d'une maîtrise de philosophie. Il était évêque aux armées depuis 2009 où il avait succédé à Monseigneur Patrick LE GAL. En sept années d'épiscopat, il a eu à coeur notamment de visiter les soldats sur tous les théâtres d'opérations. Il a eu la lourde charge de célébrer



aux Invalides les cérémonies d'hommage à nos soldats morts en opérations et d'organiser le grand pèlerinage annuel international militaire de Lourdes, en soutien aux blessés et à leurs familles.

Il s'est particulièrement investi dans les commémorations de la Grande Guerre en publiant « Cent ans après, mémoire chrétienne de la grande Guerre » en 2014 pour « Documents Episcopats ».

Mais sa grande réalisation restera la Maison diocésaine Saint -Louis, au 20 bis rue Notre Dame des Champs, dont le chantier a débuté en mai 2013 et qui a été inaugurée en septembre 2015. Un tel lieu, qui n'existait pas, est désormais le pôle d'attache des aumôniers militaires.

Il peut donc rejoindre Strasbourg après avoir remarquablement accompli sa mission. Toute la communauté militaire conservera de son aumônier en chef le souvenir d'un évêque exceptionnel, au rayonnement chaleureux, qui exprime ses convictions avec courage quand c'est nécessaire.

Intronisé le dimanche 2 avril en la cathédrale de Strasbourg, rendue célèbre par le serment de Koufra du Général Leclerc, il conservera la charge d'évêque aux armées jusqu'à la désignation et l'installation de son successeur en la cathédrale Saint Louis des Invalides.



LA GARDE NATIONALE EN HAUSSE AJOUTE TROIS CRITÈRES D'ATTRACTIVITÉ

<http://defense.blogs.lavoixdunord.fr/archive/2017/01/10/le-premier-comite-directeur-de-la-garde-nationale-15042.html>



Le premier comité directeur de la Garde nationale, coprésidé par le ministre de la Défense, JeanYves Le Drian, et le ministre de l'Intérieur, Bruno Le Roux, s'est tenu ce mardi 10 janvier

2017 à l'Ecole militaire à Paris, pour la première fois depuis sa création le 13 octobre 2016. La Garde nationale réunit sous un même nom les réserves opérationnelles du ministère de la Défense, celle de la gendarmerie et la réserve civile de la police nationale. La Garde nationale débute avec une bonne dynamique. Elle est passée de 63 000 réservistes en octobre à 64 250 fin novembre.

L'objectif est de 80 000 fin 2018.

Ce comité directeur a réuni le chef d'état-major des armées, les chefs d'état-major

des trois armées, le secrétaire général pour l'administration, le secrétaire général du ministère de l'Intérieur, le directeur général de la police nationale et le directeur général de la gendarmerie nationale. Il a surtout permis de réaffirmer les objectifs : passer de 63 000 réservistes en octobre (64 250 fin novembre), dont 5 500 employés chaque jour (6 000 désormais), à 85 000 fin 2018 (40 000 dans les armées, 40 000 dans la gendarmerie, 5 000 dans la police). Ces réservistes seront employés 37 jours par en moyenne, ce qui permettra d'en mobiliser 9 000 quotidiennement, détaille le communiqué conjoint de la Défense et de l'Intérieur. La nouvelle institution traduit la dynamique par les mesures d'attractivité décidées à sa création (participation au financement du permis B à hauteur de 1 000 € pour les moins de 25 ans, 100 € par mois d'allocation d'études spécifiques, 250 € de prime au

renouvellement du premier contrat, réduction d'impôt pour les entreprises facilitant l'engagement des salariés, valorisation des compétences acquises avec la Garde nationale). Si bien que le comité directeur a ajouté trois nouvelles mesures d'attractivité (moins coûteuses mais pas inintéressantes) : intégration dans le cadre de la responsa-

bilité sociétale des entreprises (RSE) d'un critère d'engagement à prendre en compte par les agences de notation ; valorisation du parcours des volontaires dans les concours publics ; création d'une médaille ou d'une distinction.

Renseignements sur www.gardenationale.fr

LEÇONS DE L'ENGAGEMENT DES CHARS LECLERC AU YÉMEN

*Par l'adjudant Guillaume Paris, instructeur spécialiste à l'École de cavalerie
publié sur « Ultima Ratio » (<http://ultimario-blog.org>), le blog du Centre des études
de sécurité de l'Institut Français des Relations Internationales (Ifri)*

En cours depuis 2015, la guerre civile au Yémen est peu couverte par les médias nationaux. Pourtant, les combats qui y font rage ont vu se déployer un nombre important de blindés. En effet, afin d'appuyer le gouvernement, une puissante coalition emmenée par l'Arabie Saoudite a pris part à ce conflit. Soutenus par la France, les États-Unis et le Royaume Uni, les coalisés alignent des matériels occidentaux et, surtout, appliquent des doctrines issues de « l'école » occidentale du combat en zone urbaine.

Ces doctrines semblent cependant avoir été mal appliquées par les coalisés avec des systèmes d'armes qui n'étaient pas toujours adaptés. Les engagements de la coalition en zone urbaine n'ont pas, au début, respecté

les principes du combat urbain. Les attaques sur les zones habitées n'avaient pas la préparation requise pour des raids blindés et, une fois sous le feu, les unités paniquaient et rompaient le combat en mauvais ordre. Les batailles de Ma'rib ou de Aden en sont les parfaits exemples. Les rebelles ne cherchent pas à capturer les engins abandonnés. Ils les utilisent à des fins de propagande puis les détruisent. Cela dans l'optique de ne pas alourdir leur charge logistique mais également pour éviter que ces engins ne retournent chez les coalisés. Ces pertes sèches expliquent probablement les récents achats d'armement terrestres par l'Arabie saoudite auprès des États-Unis pour un montant de 1,15 milliards de dollars.

Dans le cadre de l'opération « restaurer l'espoir » de la coalition arabe au Yémen contre les rebelles Houthis, les Émirats Arabes Unis ont déployé 70 à 80 chars Leclerc depuis le printemps 2015. Il s'agit du premier engagement au combat du principal char de bataille français par une armée étrangère. Cette opération mérite à ce titre un retour d'expérience autant au niveau de la préparation opérationnelle et logistique, que de l'emploi tactique des chars en opération et de leur résistance au feu ennemi. Cet



exemple doit aussi nous servir en vue de ne pas laisser notre supériorité technologique et doctrinale nous aveugler sur les capacités d'un adverse déterminé à vaincre.

UNE PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE ADÉQUATE

La préparation opérationnelle des unités déployées a été bien anticipée en amont. Les unités désignées pour rejoindre le Yémen ont pu s'entraîner régulièrement en simulateur ou en manœuvre avant d'être projetées. Les équipages ont par exemple pu se familiariser avec les kits AZUR¹ même si tous les chars ne furent pas équipés. De nombreuses campagnes de tir leur ont également permis de parfaire leur savoir-faire et maîtriser l'emploi des obus explosifs OE F1, nouvellement perçus. Au niveau tactique, les unités ont participé à des entraînements au camp de Hamra et Thouban pour acquérir les fondamentaux de la manœuvre en zones urbaine, désertique et même montagneuse, afin de coller au mieux à la réalité du terrain yéménite.

DES EMPLOIS TACTIQUES VARIÉS

Les unités *Leclerc* ont été employées pour remplir plusieurs missions dans des contextes variés. Les chars ont été répartis dans deux bataillons blindés au sein d'une brigade blindée qui comprenait par ailleurs un bataillon mécanisé sur BMP3 et une batterie d'artillerie équipée de G6. Engagés tout d'abord ensemble pour la prise de Al anab, les deux bataillons blindés furent séparés

(1) Le kit AZUR ou action en zone urbaine équipant les *Leclerc* EAU est réduit par rapport au kit initial prévu pour la version France. En effet, il n'est constitué que des grilles anti RPG à l'arrière du châssis et de la tourelle et des plaques anti cocktail molotov recouvrant les persiennages sur la plage moteur. Enfin, un système de communication sans fil est aussi monté pour communiquer avec l'infanterie la plus proche. Seul 13 kits auraient été livrés aux EAU en 2011. Le succès de cet équipement auprès de la troupe a été tel que les Emiriens ont demandés d'autres kits à la France. Malheureusement, ces kits n'étant pas fabriqués en série et ne possédant pas de stock, la commande ne put être honorée.



pour la suite des opérations, un restant sur Aden et l'autre poursuivant vers l'intérieur du pays.

Ces unités furent tout d'abord employées en zone urbaine ou périurbaine, en action offensive dès le début de leur engagement pour la bataille d'Aden (mars-juillet 2015) puis pour la prise de la base aérienne d'Al-Anad. Peu de temps après la conquête de cette base, le premier bataillon blindé se retrouva en posture défensive et mena des contre-attaques en zone urbaine et montagneuse, certainement sous forme de raids blindés, afin de chasser les troupes ennemies qui menaçaient la base depuis les hauteurs voisines. Par la suite, les forces émiriennes ont employé les *Leclerc* du second bataillon blindé dans des actions offensives en zone montagneuse autour de Ma'rib ou en zone urbaine sur Sabr mais avec des résultats mitigés. Les chars servirent également dans des rôles secondaires, comme par exemple en appui-feu au profit de l'infanterie ou en position statique pour la protection des PC.

LE SOUTIEN LOGISTIQUE SUR LE THÉÂTRE D'OPÉRATION

Le déploiement des chars *Leclerc* au Yémen a bénéficié d'un soutien logistique remarquable. La chaîne de ravitaillement en pièces de rechange ou en équipement a été assurée par air ou mer (Le port d'Aden servira de port de ravitaillement après la prise



d'Al anab et la reconquête de la ville) puis par voie terrestre jusqu'aux troupes aux contacts. Les unités logistiques émiriennes ont ouvert des voies de réparation technique et de ravitaillement jusqu'au plus bas échelon, ce qui est évidemment capital pour la disponibilité opérationnelle des engins et leur capacité tactique. Sur trois mois de combats, un bataillon de chars pouvait ainsi consommer en moyenne 200 obus de 120mm de trois types différents.

L'évacuation des personnels blessés, parfois nombreux comme par exemple lors des combats de Ma'rib, ne fut pas négligée et participa à la bonne tenue de la troupe. Là aussi, des voies aérienne ou terrestre de soutien sanitaire furent créées afin d'évacuer les blessés dans les meilleurs délais.

LE LECLERC AU COMBAT

Les chars *Leclerc* ont été exposés à des conditions de combats difficiles et à un feu ennemi précis. Les machines ont souffert du sable et des rocailles de leurs zones d'opérations. La poussière soulevée par les engins mais surtout le sable ont réduit les performances des armements. Les mitrailleuses lourdes de 12,7mm et de 7,62mm ont connu de fréquents ratés du fait d'enrayement inopinés. La nature du terrain a aussi provoqué une recrudescence des pannes des électro-ventilateurs de dépoussiérage moteur à cause de l'accumulation du sable et de la poussière autour de la partie arrière du char lors de ses déplacements. Enfin, les patins des chenilles ont subis une usure rapide

face au terrain rocaillieux des hauteurs du Yémen, forçant certains engins à rouler à même la chenille entraînant une usure prématurée et la dégradation de certains éléments du train de roulement comme les barbotins, par exemple.

Le feu ennemi a été appliqué face aux *Leclerc* de manière pragmatique. Les optiques du viseur chef et du tireur ont été systématiquement mitraillées par des armes collectives ou par des fusils de précision. L'armement de toit a lui aussi été mitraillé en vue de le rendre inutilisable (câbles de mise de feu sectionnés ou corps de l'arme perforé). Certains chars ont subi des tirs d'armes collectives lourdes sur l'arrière afin de détruire le groupe motopropulseur (GMP) mais sans grand succès. Les *Leclerc* ont également été victimes de mines anti-char et d'IED qui ont mis à rude épreuve les trains de roulement de trois engins, sans provoquer cependant de perte humaine. Tous les chars endommagés ont par ailleurs pu être réparés avec succès. En revanche, un *Leclerc* aurait été définitivement neutralisé par un tir direct de missile guidé antichar. La charge creuse aurait traversé la partie frontale du char au niveau du poste de pilotage tuant le pilote et blessant le chef de char aux jambes. Le modèle du missile n'est pas connu mais à la lumière des photos des dégâts et en suivant les vidéos postées par les rebelles sur les combats autour de ma'rib on peut raisonnablement penser qu'il ne s'agit pas de *Kornet* mais plutôt d'AT5 ou AT5B *Konkurs/Konkurs M*. L'engin aurait pu être ré-engageable après réparation car aucun élément technique nécessaire à la mise en œuvre du système d'arme n'a été endommagé. Cela nous rappelle qu'aucun char n'est indestructible. D'ailleurs, les Saoudiens ont perdu au moins 9 MIA2 suite à des tirs anti-chars. Etudier la possibilité de la pose d'une protection additionnelle comparable au système LEDS ou un blindage réactif comme le système russe *Relikt* pourrait permettre de pallier le manque de protection sur certaines parties du char.

Enfin, les rebelles houthis ont mené une guerre électronique intense face aux systèmes de communication. Les postes radio d'origine française des chars ont ainsi été affectés par des brouillages, des intrusions ou des interceptions.

CONCLUSION

Les chars *Leclerc* ont eu une disponibilité opérationnelle plus que satisfaisante grâce à une bonne chaîne logistique émirienne. Les engins se sont bien comportés face au feu ennemi et aucune perte ne fut irrémédiable. Néanmoins, le seul char touché – de face – par une arme antichar aurait été perforé et neutralisé. Ainsi, le bilan des *Leclerc* au Yémen est paradoxal, ils ont satisfait pleinement l'armée émirienne au niveau opérationnel et en même temps démontré des lacunes dans la protection de l'équipage. Le suivi des combats sur ce théâtre permettra de continuer à connaître les capacités au feu du *Leclerc*.

Sur tous les lieux de conflits actuels, la zone urbaine est un lieu de combat incontournable. Les blindés se sont montrés indispensables à un combat interarmes seul capable d'emporter la décision dans cet environnement. Mais les blindés vont devoir évoluer pour s'adapter au mieux aux menaces qui évoluent dans ces zones. C'est notamment

le sens du programme de valorisation du *Leclerc* qui devrait remédier à une bonne part des faiblesses identifiées. Suite à ce retour d'expérience, nous pouvons dégager quelques pistes d'amélioration pour nos chars :

Pour le blindage structurel, l'utilisation de matériaux nano-cristallisés serait pertinente, comme c'est le cas sur Type 10 japonais. Du fait du coût prohibitif de cette technologie, il conviendrait de les intégrer dans les caissons évolutifs prévus sur *Leclerc*.

En matière de *soft kill*, le Kit Balistique de Contre Mesure était pertinent pour le *Leclerc*. Il mixait DAL et brouilleur large bande.

Le Détecteur d'Optique Pointé (DOP) JD3 présent sur les ZTZ 99 chinois est une piste intéressante surtout lorsque l'on sait que cette technologie est française à l'origine et a été utilisée sur *sniper alley* à Sarajevo. Pour rappel, ce système capte de manière multidirectionnelle les lasers ennemis et leur renverrait une impulsion plus importante, « grillant » le récepteur laser.

En matière de *hard kill*, le retard accumulé par notre armée est important. L'achat sur étagère pourrait être une piste comme devrait le faire l'US Army avec l'*Iron Fist* israélien. L'Allemagne a développé l'AMAP-ADS (connu sous le nom de *Shark* en France) qui devrait entrer en service à Singapour.



MISSION JEANNE D'ARC 2017 : COUP D'ENVOI D'UNE OPÉRATION INTERARMÉES ET INTERALLIÉS

Sources : *Marine nationale*

Le 28 février 2017, l'amiral Christophe Prazuck, chef d'état-major de la Marine nationale (CEMM) s'est rendu à Toulon pour présider la cérémonie de départ de la mission Jeanne d'Arc 2017. Pour le lancement de ce 8^e déploiement sur BPC, il était accompagné par le vice-amiral d'escadre Charles-Henri du Ché, préfet maritime pour la méditerranée (CECMED), du vice-amiral d'escadre Marc de Briançon, commandant de la force d'action navale (ALFAN) et du contre-amiral Olivier Devaux, adjoint au directeur du personnel militaire de la Marine.

La mission Jeanne d'Arc, c'est un bâtiment de projection et de commandant (BPC), une frégate type La Fayette (FLF), un engin de débarquement amphibie rapide (EDAR), deux chalands de transport de matériel (CTM), un *Dauphin* de la Marine nationale, deux *Gazelle* de l'armée de Terre, deux *Merlin* de la Royal Navy, deux embarcations commandos à usages multiples et embarquables (ECUME) mais c'est aussi un rassemblement interarmées et interalliés avec plus de 700 personnels présents pour l'opération.

Ce déploiement opérationnel mobilisera pendant environ cinq mois le groupe Jeanne d'Arc commandé par le capitaine de vaisseau Stanislas de Chargères, qui comprend outre le BPC *Mistral*, la FLF *Courbet* placée sous l'autorité du capitaine de frégate Xavier Bagot.

La mission Jeanne d'Arc sera déployée cette année en océan Indien, en Asie du Sud-est, en mer de Chine méridionale dans un cadre interallié. Il s'agit essentiellement de missions de soutien aux opérations dans les zones traversées, de connaissance-anticipation, de coopération régionale et de soutien à la diplomatie.

UNE COALITION OPÉRATIONNELLE

Le groupe Jeanne d'Arc intègre un détachement de l'armée de Terre dénommé GTE



(Groupe tactique embarqué). Il sera assuré par un officier de la 6^e brigade légère blindée et composé d'éléments du 21^e RIMA et de l'aviation légère de l'armée de Terre (ALAT).

Un détachement d'hélicoptères de la Royal Navy, composé de deux *Merlin Mk3A* est présent pendant toute la mission. Ces moyens viennent renforcer les capacités « porte hélicoptère d'assaut » du BPC et permettent un véritable partage de savoir-faire dans le domaine amphibie entre les marines française et anglaise.

La mission Jeanne d'Arc intègre également des éléments issus des autres armées et services. Parmi eux, des Saint-Cyriens, des médecins du service de santé des armées, des commissaires du commissariat des armées, des élèves de la direction générale de l'Armement ainsi que des élèves adminis-

trateurs des affaires maritimes. Une pluralité qui confère à cette mission une dimension interarmées significative et formatrice pour l'ensemble de ces jeunes futurs cadres.

MISE EN CONDITION TACTIQUE DES OFFICIERS-ÉLÈVES

C'est dans ce cadre opérationnel que 137 officiers élèves français et étrangers de la promotion EAOM 2017 effectuent leur premier déploiement opérationnel de longue durée.

En partant loin, longtemps et en équipage, cette mission va leur permettre d'acquérir une stature de chef militaire et d'expert. L'acquisition de ces compétences par la pratique in situ de leur futur métier, et par des mises en situation dans un contexte varié d'opérations aéronavales va leur permettre une ouverture aux problématiques stratégiques des zones dans lesquelles ils opéreront durant le déploiement.

C'est avec conviction que le capitaine de vaisseau, Stanislas de Chargères, parle de son expérience et assure aux officiers élèves que cette mission leur permettra d'appliquer

les connaissances théoriques acquises lors des précédentes années à l'Ecole Navale en condition opérationnelle et ce dès le début de la mission. « Vous embarquerez comme officier-élève mais serez pleinement officier et considéré comme tel. A vous d'être à la hauteur. Pour cela, il vous faudra d'abord vous former. C'est une des missions du groupe Jeanne d'Arc 2017 [...]. Votre formation s'inscrit dans une mission opérationnelle, longue et lointaine. [...]. A ces exigences s'ajoute un souhait : soyez heureux à bord de nos bâtiments. [...]. Forgez-vous des souvenirs.



BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)
 Nom : _____
 Prénom : _____
 Grade (ou celui du conjoint) : _____
 Décorations : _____
 Ancien combattant OUI NON (1)
 Armée, Arme ou Service : _____

 Date de naissance : _____
 Situation de famille : _____
 Adresse : _____

Téléphone : _____
 déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;
 déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;
 a connu l'existence de l'ANOCR par...

Signature et date :

(1) Entourer la réponse

TARIFS DES COTISATIONS ET ABONNEMENTS AU 1^{er} JANVIER 2017*

Grade (ou grade équivalent dans les autres armées, armes et services)	OFFICIERS			CONJOINTS SURVIVANTS		
	Cotis. €	Abon. €	Total €	Cotis. €	Abon. €	Total €
Officier subalterne	15,00	10,00	25,00	7,50	5,00	12,50
Commandant	18,00	10,00	28,00	9,00	5,00	14,00
Lieutenant-colonel	20,00	10,00	30,00	10,00	5,00	15,00
Colonel	23,00	10,00	33,00	11,50	5,00	16,50
Général	29,00	10,00	39,00	14,50	5,00	19,50

(* Les cotisations sont dues pour l'année civile et doivent être versées au cours du 1^{er} trimestre de chaque année.

La cotisation d'un membre dont l'adhésion est recueillie au cours du dernier trimestre est valable jusqu'à la fin de l'année suivante. Le règlement de la cotisation ainsi que les dons donne droit à un reçu fiscal.

Ci-joint le règlement :

- Cotisation
 Cotisation et abonnement

LA QUADRATURE DU CERCLE

Par le général (2S) Jean THEVENY

Pour ceux qui ont préféré baguenauder en joyeuse compagnie au lieu de suivre les cours de mathématiques au collège, rappelons que la quadrature est l'opération qui consiste à dessiner un carré équivalent à une surface donnée. Les applications sont peu évidentes mais elles deviennent significatives lorsqu'on désire construire le fameux carré à partir de l'aire d'un cercle : c'est tout à fait impossible ! Même au troisième millénaire de l'ère chrétienne, un cercle ne pourra jamais épouser un carré.

Ce désastre mathématique est devenu métaphore et cette métaphore s'adapte comme un gant au domaine politique. Nous votons pour un président et pour des parlementaires en leur imposant un mandat impératif : trouver un travail valorisant, pas trop épuisant et bien rémunéré pour tout le monde ! Il se trouve que c'est précisément la mission qu'un responsable politique ne peut en aucun cas assumer : un responsable politique n'est pas un entrepreneur, il est élu pour garantir la sécurité de l'Etat, des citoyens et pour faire respecter quelques principes qui régissent les rapports et les activités dans une société démocratique ; son seul levier disponible pour améliorer la situation de l'emploi consiste à engager des fonctionnaires, décision suicidaire en période de déficit budgétaire. Lorsque l'Etat a voulu se mêler de gérer l'économie d'un pays, les résultats ont toujours été identiques : pénurie, précarité et misère pour 95% de la population (Les 5% restants sont les chefs qui ne manquent de rien). Combien faudra-t-il d'Unions Soviétiques pour le prouver ?

Beaucoup pourront objecter avec raison qu'il appartient à l'Etat de définir les règles de la vie sociale et économique (code du travail, lois fiscales) qui peuvent influencer

les embauches. Rien de plus vrai ; mais malheureusement nous avons réussi à reproduire là aussi la quadrature du cercle. Du haut en bas de l'échelle sociale, un second mandat impératif est imposé avec l'élection : ne jamais toucher aux avantages acquis ! Ouvriers et employés pensent à la durée du travail, à l'âge de la retraite, au salaire et aux multiples allocations qui le complètent en plombant tous les budgets nationaux, locaux et sociaux ; investisseurs et patrons songent à la réduction des impôts qui plombent les bénéfices et les revenus. Nos élus de gauche et de droite sont donc titulaires d'une mission parfaitement impossible à réaliser.

D'autant que le principe de la quadrature du cercle s'impose dans tous les domaines politiques, économiques, sociaux, et même sociétaux comme on dit aujourd'hui pour sacrifier à la mode du néologisme bancal. La religion représente ici un exemple de choix puisqu'on remplace la Bible et le Coran par les lois votées par un parlement qui n'a rien de divin. On pourrait aussi parler de l'impossible équilibre entre prévention et répression dans une société ou une partie des intervenants est construite pour violer la loi et bien autre chose encore. Quadrature circulaire toujours lorsqu'on prétend sauver l'humanité en supprimant 90% de ses sources d'énergie réputées à juste titre dangereuses mais si indispensables pour garantir, sinon le progrès, au moins la survie jusqu'à la destruction finale. Quadrature de l'Europe qui oscille sans cesse entre les prérogatives d'un Etat fédéral dépourvu de gouvernement et une simple zone de libre-échange. Quadrature financière qui équilibre systématiquement les budgets publics avec l'emprunt dont le volume cumulé présage une catastrophe majeure d'une ampleur beaucoup plus vaste que le krach de 1917. Cette liste ne connaît pas de fin, car l'humain

nité recherche toujours passionnément ce qui n'existe pas.

Pour ce qui concerne la défense, nous sommes en France au sommet des mathématiques pour débiles profonds. Alors qu'une partie importante de l'humanité ne cache nullement ses intentions destructrices à l'égard de notre civilisation et que les actions meurtrières endeuillent régulièrement notre sol national, nous avons décidé de supprimer la guerre de notre vocabulaire et nos dirigeants, de toutes obédiences, approuvés par une large part de la population, ont décidé que la seule stratégie possible et politiquement correcte est d'ignorer l'ennemi, en espérant qu'il finira par se convertir à la nouvelle religion des droits de l'homme. Plus fort encore, lorsqu'un ennemi est enfin détruit par un tir précis après de longues recherches, le gouvernement et la presse qualifient cet acte « d'assassinat ciblé », soulignant ainsi l'horreur qu'il inspire.

Enfin, on ne cesse de parler de liberté alors qu'un dogme défaitiste aussi asocial que l'idéologie nazie est imprimé consciencieusement dans tous les esprits depuis la plus tendre enfance et que nos dirigeants n'ont de cesse de l'imposer, y compris par la force, au monde entier. Toute personne

qui ne partage pas cette pensée unique est immédiatement remise au ban de la société, accusée des pires perversions et même souvent condamnée pour délit d'opinion, tout cela au nom de la liberté.

Alors, les politiques dépassés mentent effrontément pour être élus puis doivent subir durant tout leur mandat les jets de tomates pourries qu'on réserve aux comédiens dépourvus de talent. Confrontés aux dures réalités qui les dépassent, ils enquêtent dans le but de déclencher les « affaires » sensées discréditer la concurrence et qui n'entachent que la démocratie. Comment peut-on être assez masochiste pour se présenter aux élections nationales ? Pourra-t-on un jour cesser de rechercher l'homme providentiel, le père Noël sympa capable de remplir toutes les bourses jusqu'à plus soif et de garantir un bonheur correspondant aux aspirations absolument différentes et souvent contradictoires pour chacun d'entre nous ? Aucun homme n'est providentiel ; il appartient à la nation entière de prendre conscience de l'abîme vers lequel nous nous dirigeons joyeusement et d'apprécier plus justement la quadrature du cercle.



PEINTRES DES ARMÉES : Art et monde militaire

Par Pierre MAIGNE, officier de marine d'active

Le Ministère de la Défense vient récemment de lancer un appel d'offre pour développer une nouvelle campagne de communication. Cette campagne doit s'appuyer sur différents canaux de communication. Or, si tout est art, la communication doit également s'appuyer dessus. Napoléon l'avait déjà compris lorsque le baron Gros immortalisait ses faits et gestes.

A l'heure où la France est à nouveau entrée en guerre, ne faudrait-il pas trouver une nouvelle dynamique entre art et monde militaire ?

UN PEU D'HISTOIRE

Aux prémises de la III^{ème} République, la création d'espaces régimentaires faisant revivre les grands moments des unités depuis la Révolution se transforma en une frénésie de création artistique.

Lancée par le général Boulanger en 1886 et appuyée par les différents Ministres de la Guerre, l'initiative institutionnelle fut débordé de toute part par l'engouement et la stimulation suscitée : militaires et particuliers voulurent faire de leur salle d'honneur la plus belle. Peinture, gravure, sculptures et dessins s'accumulèrent, à tel point que des musées virent le jour. Ces créations, reprises dans les médias, les livres de vulgarisation et les manuels scolaires participèrent à la création d'un véritable esprit patriotique qui permit d'affronter le choc de la 1^{re} guerre mondiale et d'en sortir vainqueur.

Ce ne fut pas un coup unique. Déjà, l'empire perse du roi Darius accueillait ses visiteurs de marque par un escalier dont les gardes hiératiques, modelés à même le mur et vernissés, créaient une impression de grandeur et de majesté, toujours vivace.

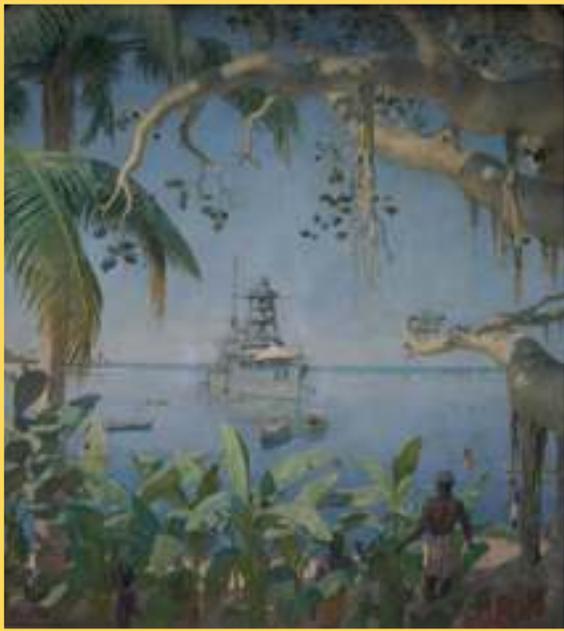
La colonne Trajane de Rome rappelle encore aux foules de touristes la geste des

légions romaines, tout comme sa consœur de la place Vendôme garde dans ses flancs le bronze des canons pris à l'ennemi lors de la victoire d'Austerlitz.

Il est certain que les peintures et sculptures du salon de la Guerre du château de Versailles impressionnaient fortement les hôtes du Roi ; de même les vues des ports peints par Vernet montraient toute la force de la politique de ses successeurs pour maîtriser les grandes voies de communication maritime. Plus près de nous, la décoration du fuselage des avions participa au mythe développé autour de leurs pilotes et de leurs missions, créant un ascendant sur l'adversaire. La musique n'est pas en reste : les hymnes nationaux annoncent la vitalité ou la nonchalance de leur pays. La sirène stridente des Stukas glaçait d'effroi pas tant par la puissance de sa sonnerie que par l'annonce d'une punition imminente venue du ciel. L'effet psychologique, qu'il soit visuel ou sonore, participe déjà de l'effet militaire de dissuasion.

Les arts de la mode ne sont pas en reste. La Belle-Poule s'affichait sur les perruques des dames de la Cour en l'honneur de la frégate qui s'était illustrée au combat en 1778. Cet atour pris le nom de coiffure à l'Indé-





pendance puis de Triomphe de la Liberté, annonçant les grands événements de la fin du XVIII^e siècle. La vareuse symbole de la blouse d'uniforme des matelots et quartiers-maitres, est devenue un classique des vêtements d'hiver tout comme la pelisse, avant de réchauffer les Coco Chanel, Tamara de Lempicka et consœurs, fut portée sur l'épaule des hussards.

Ainsi loin d'être étrangers l'un à l'autre, art et monde militaire furent intimement mêlés et gages de qualité réciproque. L'un des exemples d'ameublement les plus exceptionnels de décoration intérieure, à l'époque où le modèle Français était la référence mondiale, est l'ensemble de boiseries du « Café Militaire » conçu par l'architecte Ledoux en 1762. Cet ensemble se trouve aujourd'hui au musée Carnavalet dont il est le fleuron.

LA CULTURE AUJOURD'HUI

L'exception culturelle française fait couler beaucoup d'encre, mais toujours plus en France qu'à l'étranger. Dans les années 50, la moitié du marché mondial de l'art se réalisait en France. Paris était incontournable pour tout artiste désireux d'un adoubement international. Le voyage à Rome et le Grand Tour des siècles précédents passait maintenant par la France qui hébergeait Picasso,

Hemingway, Giacometti et Mapplethorpe parmi tant d'autres.

Malgré la forte volonté politique de rester au firmament artistique, la foule des artistes s'est clairsemée et les chiffres soulignent la désaffection que connaît la France dans le domaine culturel. Le marché national représente aujourd'hui moins de 3% du marché mondial.

Les galeries deviennent moins nombreuses. Alors que les générations portées par les marchands d'art Durand-Ruel, Wildenstein et Seligman ont joué un grand rôle dans la reconnaissance et la diffusion de mouvements artistiques, cette fonction est devenue complètement dépendante des politiques d'achat du ministère de la culture. Les artistes français les plus vendus en 2015 sont Buren et Soulage qui exposaient déjà en 1968.

L'omniprésence institutionnelle est incontournable pour tout artiste Français qui souhaite s'inscrire dans le paysage international. C'est elle qui permet l'accès aux lieux d'exposition les plus prestigieux, dont les institutions assurent la tutelle. Il n'existe effectivement plus de lieux privés dont les propriétaires ont les moyens et le ressort pour promouvoir de nouveaux mouvements et artistes.

Les rares fondations culturelles du monde privé sont en effet liés à des hommes d'affaire, finalement plutôt suiveurs que novateurs : hors de l'art conceptuel, peu d'entre eux se risquent à faire œuvre de mécénat vers d'autres courants d'expression. Ce conformisme, classique dans le monde financier qui n'aime pas l'imprévu, devrait pourtant trouver un pendant plus risqué chez les chefs d'entreprise et les créateurs. Toutefois, il est nécessaire de développer ses facultés pour avoir l'assurance de son choix. Lorsque le « qu'en dira-t-on » est plus fort que la confiance en son propre jugement, il n'est pas aisé d'investir dans des œuvres d'art au seul motif qu'elles plaisent. Et c'est bien une question de formation au goût dont il s'agit.

Nombreux sont ceux qui s'insurgent contre un « bon » goût en terme artistique. Et, il est vrai que la plupart des courants artistiques ont heurté des habitudes à leur éclosion. Les impressionnistes furent vus comme du gribouillage par la majorité de ceux qui sont qualifiés de pompiers aujourd'hui.

Néanmoins, je connais peu de personnes qui jugent bon une viande carbonisée ou qui apprécieraient une charlotte aux fraises agrémentée d'une sauce Roquefort. Pourquoi serait-il bon d'accepter n'importe quel excès artistique sur la seule justification du discours qui l'accompagne alors que les arts culinaires nous montrent que le discours ne nous fera pas avaler n'importe quoi ?

Là encore, il s'agit de formation et d'entraînement. Notre palais est habitué à s'entraîner tous les jours. Il fait donc la différence entre ce qui est bon et ce qui est mauvais, mais surtout entre ce que nous préférons et ce que nous souhaitons éviter, tout en savourant de nouvelles recettes qui peuvent surprendre. Il existe aussi des aliments à éviter : le poison n'est pas bon.

C'est pourquoi, il est urgent de se former le goût pour être capable de faire confiance à son jugement plutôt que de se faire imposer ce que nous ne souhaitons pas.

UNE PLACE CULTURELLE POUR LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

La question de la place de la culture au sein du ministère de la Défense peut paraître incongrue à l'époque de l'effcience et du



recentrage sur le cœur de métier. Elle évoque inévitablement les différents bâtiments du patrimoine culturel du ministère à travers ses vingt et un musées et 160 monuments classés. De façon un peu plus large, il est possible d'intégrer ses vastes archives, sa production audiovisuelle de l'ECPAD, ses 200 bibliothèques ou centres de documentation ainsi que ses formations musicales.

Les objectifs officiels du ministère visent ainsi à entretenir ce patrimoine, à le valoriser et à l'ouvrir au public, bien évidemment en partenariat avec le ministère de la Culture. Mais par dessus tout, ils demandent aux établissements publics associés d'augmenter leur part de ressources propres et de mener à terme les rationalisations prévues. C'est une gestion prudente mais qui n'envisage pas d'action d'envergure.

Il reste finalement bien peu de place pour les visions d'avenir et les acteurs volontaires. Pourtant des forces vives existent. Elles sont rarement sollicitées et, plus exceptionnellement encore intégrées dans une véritable politique de développement.

Quelles sont ces forces vives ? Tout naturellement les créateurs, que l'on trouve rassemblés dans les corps de peintres et d'écrivains officiels du ministère. Mais également parmi les conservateurs et experts du patrimoine, capables de les mettre en valeur. Les uns ne peuvent aller sans les autres. Création et mise en valeur s'épaulent. Mais ensuite qu'en faire ?

Nous appelons de nos vœux l'émergence d'une véritable politique culturelle au sein du ministère de la Défense, non seulement pour préserver ce qui existe mais surtout pour étayer une vision tournée vers l'avenir. L'art a la capacité de transcender et de faire voir ce qui n'est pas encore perçu.

A l'heure où le renforcement de l'outil de défense est redevenu une certitude et où la condition militaire doit être améliorée, l'accompagnement et l'illustration de ces changements devraient profiter d'un développement artistique prononcé.

En leur temps, les Invalides, l'Ecole Militaire et le Cercle National des Armées ont su être l'étendard d'un engagement culturel de première grandeur qui anticipèrent, et accompagnèrent les plus grandes réformes de rénovation des forces armées. Leur efficacité s'inscrivait dans la nouveauté de ces bâtiments mais leur grandeur se traduisait par leur beauté.

A la lumière des campagnes d'amélioration des conditions de vie des lieux de garnison et des unités navigantes, souhaitons que les



artistes du ministère, à travers leurs corps officiels, soient associés et sollicités pour fédérer l'esprit que la nation souhaite voir dans nos armées. La liberté laissée aux réalisateurs aura toutes les chances de faire éclore les talents qui sauront faire rayonner au-delà de nos frontières les valeurs que nous défendons.

L'APPEL DU VOYAGE

Entre 1993 et 1996, Pierre MAIGNE effectue sa formation artistique aux Beaux-arts de Lorient et à l'atelier de gravure de Christian Le Corre à Hennebont.

Par ailleurs, il met à profit ses quinze années de navigation, de 1992 à 2007, pour découvrir le monde et renforcer sa pratique auprès de nombreux artistes français et étrangers.

Son sujet de prédilection est la mer et l'activité humaine qui l'environne.

Son goût de la découverte est également très présent grâce à la rencontre de nombreux pays, paysages et peuples. Cet exotisme, toujours brossé en mouvement, rappelle l'atmosphère rencontrée à ceux qui la connaissent et appelle à la découverte pour les autres.

Pierre MAIGNE exposait au 44^e Salon de la Marine au Palais de Chaillot à Paris du 1^{er} février au 6 mars 2017 sur le thème « les trésors du musée de la Marine, les histoires et les légendes qui s'y racontent ». C'était la dernière grande manifestation du musée avant sa fermeture pour travaux pendant au moins trois ans.

Allez le retrouver sur :

Son blog : <http://www.pierremaigne.fr/Blog/Blog.html> et

Son site : <http://www.pierremaigne.fr>



Brèves Sociales

Par le colonel (er) M. BRUNET

I. BRÈVES SOCIALES

■ L'AIDE MÉNAGÈRE OU FAMILIALE À DOMICILE

Extrait du : Espace ministériel RH <http://portail.sga.defense.gouv.fr/espace-ministeriel-rh>

PRESTATION MINISTÉRIELLE

Dans le cas de maladie ou d'incapacité temporaire ou permanente à remplir certains actes de la vie quotidienne, vous pouvez bénéficier d'une participation totale ou partielle au paiement horaire du prestataire qui intervient à votre domicile.

L'aide-ménagère effectue des travaux d'aide aux tâches quotidiennes telles que le ménage, les courses ou la confection des repas et est justifiée par l'existence d'une pathologie, d'une grossesse ou d'une perte d'autonomie entraînant la nécessité d'une intervention extérieure.

L'aide familiale est dispensée par un technicien de l'intervention sociale et familiale et consiste en une action d'ordre social, préventif et éducatif dans le soutien de la fonction parentale. L'intervention est justifiée lorsque le parent se trouve dans une situation ne lui permettant pas d'assumer l'éducation et la surveillance de jeunes enfants, ainsi que la gestion du foyer.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Être personnel militaire ou civil en activité et ayant-cause, *retraité du ministère et ayant-cause*.

Le volume horaire est fixé à 20 heures mensuelles pour 6 mois renouvelable au maximum ; si la situation l'exige, il peut être exceptionnellement porté à 60 heures.

L'intervenant, doit être agréé, s'il s'agit d'un particulier, vous devez le déclarer à l'URSSAF.

La prestation est versée en complément des aides attribuées par les caisses de retraite et les caisses de sécurité sociale, qui doivent être prioritairement sollicitées.

La prestation n'est pas cumulable avec l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) versée par les départements ou les allocations versées au titre d'un handicap par la MDPH. Elle peut être accordée dans l'attente du versement de ces dernières ou attribuée au ressortissant dont le conjoint bénéficie de l'APA en établissement.

La prestation pour l'aide familiale n'est pas accordée lorsque la famille bénéficie d'une aide versée à ce titre par la caisse d'allocations familiales.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier est constitué avec l'assistant(e) de service social après avoir sollicité les organismes de couverture maladie, les caisses de retraite et la caisse d'allocations familiales.

Si vous êtes affilié à la CNMSS, votre demande sera transmise via le dossier unique.

Votre dossier se compose :

- « d'un formulaire n°520/2 ;
- « des justificatifs de charges et de ressources ;
- « d'un certificat médical si nécessaire ;
- « du devis de l'association ou la personne qui intervient.

MONTANT DE L'AIDE

La prestation est une aide individuelle, qui peut être versée à titre principal, complémentaire et/ou temporaire.

L'action éventuelle des mutuelles s'exerce à titre complémentaire, hormis pour l'UNÉO dans le cadre du dossier unique qui intervient en amont de l'action sociale de la Défense.

Le taux de prise en charge est fixé en fonction d'un barème.

■ HANDICAP : UNE NOUVELLE CARTE POUR LE STATIONNEMENT, LA PRIORITÉ ET L'INVALIDITÉ

Au 1^{er} janvier 2017, les cartes de priorité, d'invalidité et de stationnement attribuées

aux personnes handicapées sont remplacées progressivement par une **carte mobilité inclusion**.

Infalsifiable et fabriquée en 48 heures, ce nouveau modèle de carte est élaboré au format carte de crédit.

MODALITÉS D'OBTENTION

Adresser La demande de carte mobilité inclusion à la maison départementale des **personnes handicapées MDPH**

CONSTITUTION DU DOSSIER

- formulaire de demande et certificat médical ;
- une copie de la carte d'identité ou passeport ;
- justificatif attestant de l'attribution d'une pension d'invalidité de troisième catégorie.

Pour la personne sollicitant la mention « invalidité » de la carte mobilité inclusion,

En cas de perte, de vol ou de destruction, les bénéficiaires d'une carte mobilité inclusion peuvent en demander un duplicata directement auprès de l'Imprimerie nationale.

■ DROIT A L'OUBLI D'ANCIENS CANCERS : MODALITES D'INFORMATION DES ASSURES

Publié le 15 février 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les modalités d'information des candidats à l'assurance-emprunteur, lorsqu'ils présentent du fait de leur état de santé un risque aggravé, ont été précisées dans un décret publié au *Journal officiel* du 14 février 2017.

Le décret du 13 février 2017 prévoit notamment l'élaboration d'un document d'information pour les assurés par une instance de suivi et de propositions dans le cadre de la convention dite AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé). Ce document sera remis aux candidats à l'assurance-emprunteur.

Ce document informera les candidats à l'assurance-emprunteur :

- de leur droit de ne pas déclarer d'anciennes pathologies comme le cancer dans le questionnaire de santé à remplir lors d'une demande d'assurance-emprunteur ;

- et de ne pas subir de majoration de tarifs ou d'exclusion de garanties du fait de ces anciennes affections au nom d'un risque de santé aggravé.

À savoir :

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé a fixé à **10 ans maximum** après la fin du protocole thérapeutique (5 ans pour les cancers survenus avant 18 ans) le délai au terme duquel aucune information médicale relative aux pathologies cancéreuses ne peut être demandée par les organismes assureurs.

La convention dite AERAS définit pour certaines pathologies notamment cancéreuses, au moyen d'une grille de référence, les délais au-delà desquels aucune majoration de tarifs ou d'exclusion de garantie ne peut être appliquée et aucune information médicale recueillie.

La première grille de référence (présentée par la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes le 5 février 2016) donne une définition précise (stade, type de traitements, facteurs de risques) de ces pathologies et les délais d'accès à compter de la fin du protocole thérapeutique et sans rechute. Les anciens malades de certaines pathologies cancéreuses ou de l'hépatite C peuvent souscrire un contrat d'assurance emprunteur sans surprime ni exclusion de garantie au terme d'un délai inférieur à 10 ans :

- 1 an après la fin du traitement et sans rechute pour les anciens malades d'un cancer du col de l'utérus, de certains cancers du sein ou d'un mélanome de la peau et pour les anciens malades de l'hépatite C ;
- compris entre 3 et 10 ans après la fin du traitement et sans rechute pour les anciens malades d'un cancer de la thyroïde ou d'un testicule.

Ce droit à l'oubli permet aux personnes concernées de contracter plus facilement un crédit, notamment immobilier.

Demande d'information

Un serveur vocal a été mis en place par la Fédération bancaire française et la Fédération française de l'assurance pour informer sur la Convention AERAS : **0 801 010 801 (numéro vert)**

■ AAH APRES L'ÂGE DE LA RETRAITE

Les personnes en situation de handicap, qui perçoivent l'AAH (*Allocations aux adultes handicapés*) avec un taux d'incapacité d'au moins 80%, peuvent, depuis le 1^{er} janvier 2017, continuer à la percevoir au-delà de l'âge légal de la retraite sans avoir à demander préalablement l'ASPA (*Allocation de solidarité pour personnes âgées*).

À compter du 3 février 2017, l'AAH peut être attribuée pour une durée maximale de 20 ans, contre 10 ans auparavant.

Cette mesure de simplification administrative s'applique aux personnes âgés de 62 ans en 2017.

■ FIN DE VIE : UN SITE WEB ET UN NUMÉRO DE TELEPHONE POUR S'INFORMER

Publié le 21 février 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous êtes concerné par une maladie grave ? Vous accompagnez un proche en fin de vie ? Le ministère des Affaires sociales et de la Santé avec le Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie (CNSPFV) vous informent sur la fin de vie avec le lancement d'un site web et d'un numéro de téléphone.

Le site www.parlons-fin-de-vie.fr vous informe sur :

- vos droits (ce que dit la loi, les soins palliatifs) ;
- les outils pour donner votre avis (directives anticipées, personne de confiance) ;
- les espaces où trouver de l'aide (forums, répertoire national des structures d'accompagnement du deuil...) ;
- les aides financières et les congés (allocation journalière d'accompagnement, allocation journalière de présence parentale, fonds national d'action sanitaire et sociale de soins palliatifs, congé de solidarité familiale, congé de présence parentale...) ;
- la vie au quotidien (douleur, anxiété, transformations physiques liées à la maladie, nausées, sommeil, appétit, hygiène...).

A noter : pour aider à l'accompagnement à la fin de vie, il existe également un numéro de téléphone, le 0 811 020 300 accessible du lundi au vendredi de 10h à 13h.

I. BRÈVES JURIDIQUES

■ DIVORCE SANS JUGE : COÛT DE LA CONVENTION ENREGISTRÉE CHEZ LE NOTAIRE ?

À compter du 1^{er} janvier 2017, les époux souhaitant divorcer par consentement mutuel ne passent désormais plus nécessairement devant le juge à la suite de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle (art. 50). Un arrêté publié au *Journal officiel* du 26 janvier 2017 vient de préciser les tarifs de l'enregistrement de la convention de divorce chez le notaire.

Ce coût est fixé à 42 €. Néanmoins, à ce montant, peuvent s'ajouter d'autres frais de notaire.

Par ailleurs, cette procédure nécessite que les époux soient assistés chacun par un avocat, il faut donc aussi rajouter à ces frais le montant des honoraires des avocats

Rappel

La convention fixe la répartition des frais du divorce entre les époux. La convention ne peut pas mettre à la charge de la partie qui bénéficie de l'aide juridictionnelle plus de la moitié des frais du divorce. En l'absence de précision de la convention, les frais du divorce sont partagés par moitié.

■ LE BARÈME DE L'AIDE JURIDICTIONNELLE POUR 2017

Les plafonds de revenus ouvrant droit à l'aide juridictionnelle en 2017 sont légèrement revalorisés par rapport à l'an dernier. En 2017, une personne seule sans enfant à charge doit avoir des ressources inférieures à 1 007 € par mois pour obtenir l'aide juridictionnelle totale et moins de 1 510 € par mois pour l'aide juridictionnelle partielle.

Pour faire valoir leurs droits en justice, ceux qui ont des revenus modestes peuvent bénéficier d'une prise en charge par l'État, des frais de procédure ou de transaction, au titre de l'**aide juridictionnelle**.

Majorations des **plafonds de ressources** : 181 € pour chacune des deux premières personnes vivant au domicile du demandeur et 114 € à partir de la troisième.

■ SUCCESSION

L'acceptation d'une succession oblige, en principe, au paiement des dettes, même si elles sont supérieures à l'actif

Un légataire universel qui accepte une succession doit payer les dettes, quel que soit le montant de celles-ci. Si l'actif successoral est insuffisant, il doit rembourser avec ses propres biens et revenus. C'est ce que rappelle fermement la Cour de Cassation.

■ SI VOUS ETES PROPRIÉTAIRE

Par Jocelyne Chandouineau-Girardet

Si vous êtes propriétaire et que vous louez votre appartement ou votre maison il faut savoir que vous ne pouvez pas rompre le bail de location.

Pour une raison importante comme un deuil ou pour loger vos enfants vous devrez attendre la fin du bail à moins que votre locataire comprenne la situation et s'en aille.

Un locataire peut rompre le bail de location avec seulement un mois de préavis (quelquefois trois mois, cela dépend de l'endroit) mais le propriétaire n'en a pas le droit.

A la fin du bail, le propriétaire peut reprendre son bien pour l'occuper ou le vendre à la condition que son locataire, si celui-ci est âgé de plus de 65 ans, perçoive un revenu mensuel de plus de 2 fois et demi le SMIG ou bien si lui-même a un revenu inférieur à une fois et demi le SMIG.

HISTOIRE VRAIE

La veuve d'un officier tué en service s'est remariée avec un monsieur veuf, lui aussi.

Ils habitent une maison qui appartient aux enfants du monsieur.

Lorsque ce dernier décède la dame doit quitter la maison. Elle possède un appartement qui est loué. Elle pense qu'en donnant 6 mois de préavis à son locataire elle pourra déménager. Non, car le locataire décide de rester jusqu'à la fin du bail c'est-à-dire 2 ans encore. La dame est alors obligée de se trouver une location en attendant.

Résultat : Deux déménagements à effectuer, un loyer à payer et des impôts augmentés car le loyer qu'elle perçoit de son locataire s'ajoute à ses revenus de pension de réversion.

Il est logique que bien des propriétaires hésitent à louer leur bien car sans parler des loyers impayés, des dégradations quelquefois très importantes, ils ne sont pas certains de pouvoir le reprendre pour l'habiter ou le vendre !!

■ CNMSS

Par le commandant (er) Gérard TEYSSIER, délégué auprès de la CNMSS

L'ANOCR est présente au Conseil d'administration de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale. Un administrateur de l'ANOCR, également administrateur de la **CNMSS**, est membre de la commission des aides et secours qui siège à Toulon.

NOUVELLES DISPOSITIONS

Maintient d'affiliation des veuves de militaires

Alors que le code de la sécurité sociale instaure la primauté d'une pension personnelle sur une pension de réversion.

La Direction de la sécurité sociale accorde une dérogation aux veuves de militaires déjà affiliées à la CNMSS. Ces veuves ont la possibilité de rester à la CNMSS même en cas de perception d'une pension personnelle si elles étaient affiliées à la Caisse Militaire au décès du conjoint.

Cela évite un changement de Caisse à des personnes souvent âgées.

Soutient médico-social

Sur demande et au vu de la situation de votre foyer, la commission des aides et des secours peut vous accorder :

- une aide ménagère pour vous seconder dans les tâches ménagères, la cuisine ou les courses ;
- des secours lorsque les frais médicaux grèvent le budget de la famille (optique, dentaire, audition, aménagement de l'habitation...)

La procédure est simplifiée grâce au dispositif du **dossier unique**.

Renseignements sur le site CNMSS ou au numéro 04 94 16 36 00.

MARA : LENTEMENT, MAIS SÛREMENT...

Interview du général (2S) Didier SIMON, référent national MARA

Mon général, cela fait presque deux ans que le projet MARA a été lancé, pouvez-vous nous en faire un point de situation général ?

Il est bon d'abord de se rappeler que cette mission d'aide à la reconversion de l'ANOCR (MARA) est née suite à la volonté exprimée par notre président national, lors de l'AG 2014 : « l'ANOCR veut se montrer entreprenante et impliquée sur le front de la reconversion de nos camarades d'active ». Sur cette lancée, une cellule dédiée à la reconversion a été mise en place au sein du CA, chargée d'étudier, de lancer, puis de coordonner l'ensemble des actions de notre association dans cette mission d'aide...

Dans les faits, après une période d'étude et de faisabilité, MARA a réellement débuté mi 2015 avec la mise en place d'un site Internet dédié¹ et s'est poursuivie au travers d'une expérimentation menée au sein de groupements volontaires². Aujourd'hui, cette expérimentation se poursuit lentement, mais sûrement, au rythme de l'ANOCR... Nous sommes en cours d'exploitation des premiers retours d'expérience aux fins d'élaboration d'une note d'organisation générale. Ainsi, l'ensemble des groupements volontaires pourront mettre en œuvre la mission à leur niveau, en concertation avec le référent national et en lien avec les partenaires locaux.

Donc, la plateforme numérique Mara a été lancée en 2015... Où en êtes-vous aujourd'hui ?

Élément essentiel dans la mise en œuvre du projet, le site Mara a débuté sa montée en puissance dès l'été 2015 pour **apporter de la densité** au projet et en **faciliter la communication**, externe comme

interne. Cette action spécifique a été prise en compte par le référent national, appuyé par le cabinet LATEM, partenaire du projet. Aujourd'hui, le site est ouvert à tous, même si certains espaces collaboratifs (ateliers de techniques et de recherche d'emploi, opportunités d'emploi ou de formation...) restent réservés aux seuls adhérents de l'ANOCR ou des associations partenaires. Ce site est évolutif et s'améliore au fur et à mesure des retours.

Si les accès au site sont réguliers (de 20 à 50 connexions par mois), notamment grâce aux liens mis en place sur les sites Internet de plusieurs groupements et sur notre site national³, les inscriptions restent faibles et les retours techniques forcément limités. Or, le site Mara est au cœur de notre démarche et doit nous permettre d'être visible et crédible, à moindre coût humain et matériel. C'est pourquoi il va falloir faire un effort pour mieux faire connaître notre site auprès de nos partenaires et des adhérents potentiels. Et ça, c'est l'affaire de tous !

Et au niveau des groupements, en charge de l'expérimentation sur le terrain, où en est-on ?

Parallèlement à la mise en place du site, trois groupements se sont portés volontaires pour expérimenter le projet Mara, avec des objectifs généraux pour la première phase (2015-2016), puis spécifiques, mais complémentaires, au regard des situations différentes de chaque groupement (deuxième phase 2016-2017).

Au départ, il s'agissait de lister et de tester des actions possibles au plan local ou régional afin de définir un mode d'action global, simple et utilisable par tous. Ainsi, chaque groupement a reçu comme mission de sensibiliser et de développer Mara à son

1. <http://www.mara-anocr.com/>

2. Groupements 34, 49 et Normandie.

3. <http://anocr.com>



niveau, avec des partenaires choisis, tels les organismes de la Défense, dont les DMD, les antennes Défense Mobilité, l'ONAC et bien sûr les autres associations, impliquées ou non dans le processus d'aide à la reconversion des militaires : Implic'Action, les associations partenaires de Cap 2C⁴, l'UNC (qui a sa propre mission reconversion, notamment pour les ayants droits de la 4^e génération dite OPEX)... D'autres actions d'information ont été menées avec des partenaires professionnels ou institutionnels, chambres consulaires, Pôle emploi et cabinets de recrutement, sociétés de portage salarial, organismes de formation, groupements d'entreprise...

Ensuite, au fur et à mesure de l'avancement de l'expérimentation, les groupements ont développé des actions particulières, en adéquation avec leurs spécificités locales, présence ou non d'unités Défense ou de Gendarmerie, représentation associative locale, intérêt de l'environnement socioéconomique (bassin d'emploi), attractivité de la région (bassin de repli), etc.

Pouvez-vous évoquer les premiers retours d'expérience ?

Ces retours d'expérience sont tous intéressants, mais aussi variés que le sont nos groupements. Et c'est bien normal au vu des spécificités de chaque groupement, évoquées ci-dessus ou selon d'autres critères internes à notre association, nombre et âge moyen de nos adhérents, nature de leurs expériences, éloignement de l'emploi, dis-

ponibilité et implication des présidents et autres adhérents volontaires, etc.

Plus concrètement, l'objectif du groupement 34, déjà à l'initiative du rapprochement avec l'association réseau Implic'Action, était d'« élaborer un cadre générique de coopération avec cette association au plan local, à partir de la convention nationale ». Aujourd'hui, cette coopération se poursuit activement avec la délégation régionale d'Implic'Action et le groupement 34 est présent aux diverses rencontres réseau réalisées par la délégation régionale d'Implic'Action et participe aux échanges et témoignages. En parallèle, le référent reconversion poursuit son engagement universitaire sur le thème de la reconversion des militaires⁵ afin d'apporter des solutions nouvelles mais concrètes à nos camarades en transition. Nous suivons ses travaux avec intérêt.

Le groupement de Normandie, président et référent reconversion en tête, devait « initier un cadre générique de développement de partenariat ». Après avoir développé de nombreux contacts avec des partenaires locaux sur tout son territoire, il a mis en place une première convention de partenariat avec la chambre des métiers et de l'artisanat du Calvados-Manche afin de faire bénéficier nos camarades sur le départ des savoir faire et des outils de la CMA dans l'aide à la transition professionnelle⁶. Nous sommes d'ailleurs en relation avec la chambre nationale des métiers et de l'artisanat pour élaborer une convention globale afin d'en faciliter la déclinaison, au plan local ou régional, par les groupements intéressés.

L'objectif du groupement 49, « formaliser un type d'atelier de base transposable dans n'importe quel groupement » a lui aussi été atteint en 2016. Ainsi, ont été réalisés au plan local, plusieurs séances d'information collective (avec plus de 80 personnes), des ateliers MARA d'échanges (autour de

5. Dominique LECERF / pour en savoir plus, lire son article dans la revue ANOCR n° 464 de janvier 2016.

6. Voir la revue ANOCR n° 467 d'octobre 2016 (page 31) pour plus de détails.

4. La St Cyrienne, l'Epaulette, l'AEN et l'AEA.



15 participants) et des participations à des forums emploi, dans les enceintes militaires d'Angers et de Saumur, en coopération avec l'antenne locale de Défense Mobilité et les associations Implic'Action et Cap 2C. Et cela fait maintenant deux ans qu'en Maine et Loire, le différentiel entre gains et pertes d'adhérents est à **nouveau** positif... Et de plus la moyenne d'âge du groupement a baissé, forcément quand on recrute des plus jeunes...

Bien sûr, les résultats ne sont pas toujours à la hauteur de nos attentes, pour tout un ensemble de raisons, mais « **là où il y a une volonté, il y a un chemin !** » disait W Churchill.

Quels sont les axes de travail pour ce nouveau cycle 2017 ?

Notre objectif sera double : **optimiser la communication** sur la mission MARA, et notamment sur la plateforme informatique, afin de toucher le plus grand nombre

d'adhérents potentiels ; **appuyer les groupements** dans le développement des premières actions concrètes sur leur terrain, notamment en les entourant de partenaires ciblés et actifs⁷. Dans ce cadre, je veux d'ailleurs souligner que plusieurs groupements n'ont pas attendu la fin de l'expérimentation pour trouver leurs référents reconversion et commencer leurs premières actions de terrain : rencontres avec les organismes Défense, développement de liens avec les associations, etc. Je pense, entre autres, aux groupements de Charente, du Nord, de l'Ille et Vilaine... et je les en remercie vivement.

Que dites-vous aux autres présidents de groupements ?

Très simplement, **jouez le jeu** de Mara, car il en vaut la chandelle, même si je sais qu'il ne suffit pas de vouloir s'investir, il faut aussi pouvoir le faire. Mais la réciproque est vraie...comme le rappelait W Churchill. Et ils peuvent compter sur le référent national et les premiers référents reconversion locaux pour les aider dans leur montée en puissance, actions de sensibilisation, rencontres avec les partenaires, recherche de leurs référents et parrains, mise en place d'un système de parrainage⁸, etc. On y croit, on y va !

7. Voir la partie Mara dans le nouveau mémento de l'ANOCR à paraître prochainement.

8. Un guide sur le parrainage est en cours de validation et sera diffusé à tous les présidents après l'AG 2017.





GRANDEUR OU SERVITUDE ?

Essai sur l'avenir de la France

Par le général Henri Roure

L'Histoire de la France est un long parcours à la tête des nations. Son peuple, intuitivement, le sait. Ceux qui la dirigent, davantage administrateurs ou gestionnaires qu'hommes d'État, n'ont pas réellement conscience du formidable héritage dont ils ont provisoirement la direction. Il est peut-être trop lourd pour eux. Ils sont, majoritairement, englués dans des errements avi-

lissants, et des modes politiques étrangères, masquant des intérêts contraires à ceux du pays. Ils ont, pourtant, la mission de maintenir la France, fermement, sur cette trajectoire haute que le destin lui a donnée. S'ils ne disposent pas des capacités à la réformer, à protéger sa nature particulière, à la maintenir en harmonie avec son passé, et à valoriser ses formidables atouts, pour la rendre toujours plus apte à poursuivre sur le chemin de la Grandeur, ils risquent de porter la lourde responsabilité de la soumettre aux impérialismes actuels. Face à ces forces qui cherchent à asservir la planète, les Français, par leur action politique, ont le choix entre la Grandeur ou la servitude, entre l'effacement ou la poursuite de l'écriture de l'Histoire du monde.

Officier-général issu des troupes de Marine, Saint-Cyrien, breveté de l'École Supérieure de Guerre, Henri Roure est Docteur d'État en Sciences Politiques.

Editions Auteurs d'aujourd'hui

Collection Science Politique

Disponible sur commande dans toutes les librairies et Maisons de presse de l'Hexagone et sur l'ensemble des sites marchands.



ÉQUITATION FRANÇAISE PRINCIPES ET MÉTHODE ILLUSTRÉS

Par Jean-Claude Barry
ancien écuyer du Cadre Noir

Jean-Claude Barry est né en France en 1958. Instructeur d'équitation, il s'est consacré depuis de nombreuses années à la pratique et à l'enseignement équestre dans les trois disciplines olympiques, avant de se spécialiser en dressage.

Il a ainsi passé plus de dix-sept ans au sein de l'École Nationale d'Équitation à Saumur. Écuyer de son célèbre « Cadre noir », il a dressé de nombreux chevaux qu'il a présentés lors de galas dans le monde entier.

Son goût pour l'équitation académique, sa reconnaissance par le milieu professionnel et le besoin de transmettre, l'ont amené à écrire trois ouvrages publiés en France :

« Dressage du cheval aux piliers », paru en 1997 aux éditions Tep's,

« Traité des airs relevés », paru en 2005 aux éditions Belin,

« Le travail à la main selon l'École française » paru en 2014 aux éditions Lavauzelle.

Au-delà de ses qualifications techniques, son expérience et sa réflexion sur le métier d'enseignant en équitation ont été concrétisées par un Master universitaire en ingénierie de formation.

Actuellement, Jean-Claude Barry s'attache à sensibiliser les cavaliers et à expliquer la « manière française » en équitation à travers ses écrits, mais aussi sur le terrain en appliquant ce principe qu'il manie avec succès :

« On n'enseigne pas ce que l'on sait ou ce que l'on croit savoir ; on enseigne et on ne peut enseigner que ce que l'on est. »

Editions Lavauzelle - 87350 PANAZOL

L'ORDRE POUR LA LIBERTÉ

Approche militaire de l'art méconnu du maintien de l'ordre

Par Philippe CHOLOUS

Le maintien de l'ordre est une fonction régalienne centrale, dont l'exercice garantit depuis toujours la stabilité des États et la cohésion des Nations. Jadis confié à des troupes prétorienne, le maintien de l'ordre dont l'importance avait été progressivement perdue de vue, fut progressivement dévolu à des troupes non spécialisées dans cette matière, amateurisme aux conséquences néfastes, tant s'agissant de la pérennité des régimes en place, qu'en ce qui concernait l'intégrité physique des manifestants d'alors. En France, ce n'est qu'au début du XX^e siècle, que furent enfin mises sur pied des unités professionnelles spécialisées dans l'exercice du maintien de l'ordre. Ce domaine constitue depuis lors un véritable métier, que les exigences modernes rendent chaque jour plus dense. De fait, l'expertise du maintien de l'ordre est complexe, puisque cette fonction transverse d'essence civile, se pratique à la fois en temps de paix ou de crise sur le territoire national, mais également en temps de crise voire de guerre en opérations extérieures. Il comporte donc deux champs d'application, civil et militaire. En effet, l'approche globale des conflits armés conduit désormais les responsables d'opérations militaires d'envergure, à souvent doter leur dispositif de puissance, d'une composante dédiée au seul maintien de l'ordre.

Sur fond de mondialisation, l'émergence et l'universalité progressive de l'État de droit, rend plus importante aujourd'hui encore cette fonction dont l'exercice conditionne directement la liberté de s'exprimer et d'entreprendre de l'individu moderne. Or, très paradoxalement, cette matière est encore peu étudiée, sinon parfois sous les seuls angles par trop réducteurs du juridique et de la technicité.

Dans ce contexte, l'ouvrage de Philippe Cholous trouve ainsi toute sa place. Il nous apporte ici une première réflexion de fond, qui combinant approche philosophique du maintien de l'ordre, expertises militaire et policière croisées des opérations, analyses a posteriori de nombreux engagements vécus, envisage l'art du maintien de l'ordre dans toute sa globalité et sa complexité. Ouvrant un champ de réflexion nouveau, son traité fera sans nul doute référence.

Editions Lavauzelle - 87350 PANAZOL

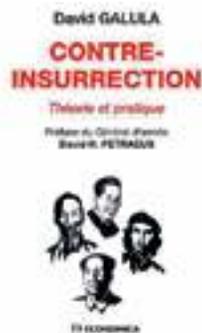
CONTRE-INSURRECTION : THÉORIE ET PRATIQUE

Par le lieutenant-colonel David GALULA

Les armées occidentales actuellement engagées dans des conflits d'un type nouveau, face à un adversaire insaisissable, pourraient-elles s'inspirer de l'histoire des guerres révolutionnaires pour se sortir de l'impasse stratégique dans laquelle elles semblent installées ? L'influence du présent ouvrage sur la pensée utilitaire américaine relève du paradoxe : un Français disparu, inconnu dans son pays, est devenu une référence majeure pour la génération d'officiers de l'US Army aux prises avec les insurrections modernes. Dans son Contre-insurrection, théorie et pratique, rédigé au début de son exil américain, le lieutenant-colonel David Galula livre les leçons qu'il a tirées de sa longue pratique de ce type de conflit, de la chute de Tchang Kai Chek à la guerre d'Algérie. Pour lui, la victoire des insurgés n'est pas une finalité : en s'adaptant à la situation, le gouvernement de contre-insurrection peut s'assurer du soutien de la population, qui est la clé du succès. Son approche de la question est donc avant tout politique, sans recours systématique à la violence. Cette première parution en français du livre de Galula est l'occasion de relancer un débat dans lequel notre pays peut avoir toute sa place.

Editions Economica - Comptoir de vente :

56 ter place Saint-Charles - 75015 Paris - Tél. : 01 45 78 12 92





ATLAS DES GUERRES À VENIR - LES CONFLITS DU FUTUR EN 50 CARTES

Par Philippe Fabry

L'Atlas des guerres à venir est un livre comme il n'y en a jamais eu.

Dans Histoire du Siècle à venir, Philippe Fabry mettait au jour une méthode de comparaison historique basée non pas sur des similarités ponctuelles,

comme les commentateurs de l'actualité en usent souvent, mais sur des trajectoires longues offrant plusieurs points de contrôle et permettant une prévision plus fiable. Aujourd'hui, dans l'Atlas des guerres à venir, il applique cette méthode à la situation géopolitique mondiale afin de rechercher les lignes de force des grands conflits à venir, et utilise les schémas historiques pour déterminer quelles seront les zones affectées, dans quelle ampleur et selon quelles modalités.

A travers une cinquantaine de cartes amplement commentées sont ici illustrés les parallèles historiques et projetés leurs résultats appliqués au monde d'aujourd'hui pour les trois grandes régions qui seront touchées par les guerres à venir : l'Europe, l'Asie et le Moyen Orient. Une dernière partie est consacrée au rôle central des Etats-Unis dans l'ensemble de ces conflits à venir et à la position américaine dans l'ordre mondial qui en résultera. Dans un monde dont l'avenir paraît de plus en plus incertain à mesure que l'ordre mondial américain post-URSS s'estompe et laisse émerger de fortes tensions régionales, l'Atlas des guerres à venir vient éclaircir notre vision en présentant le champ restreint des possibles.

Editions Jean-Cyrille GODEFROY

12 rue Chabanais - 75002 - Tél. : 01 42 61 17 03

e-mail : jean.godefroy@sfr.fr - site : www.editionsjcgodefroy.fr



COMMANDEMENT ET FRATERNITÉ

L'exercice de l'autorité dans l'armée de terre

Préfacé par le général d'armée Jean-Pierre BOSSER, CEMAT

Discerner malgré la complexité, décider dans l'incertitude et faire face dans l'adversité : quelle que soit l'époque, le chef militaire doit toujours posséder les mêmes aptitudes pour commander et agir. Les principes fondamentaux du commandement formulés en 2003 dans la précédente édition de l'exercice du commandement dans l'armée de Terre confirment donc toute leur pertinence.

Aujourd'hui, l'armée de Terre tient à les réaffirmer et à les mettre en perspective avec des valeurs fortes auxquelles elle accorde une place centrale : la notion de service, l'esprit de corps, le respect de l'autre, la fraternité d'armes et le risque partagé, en vue d'un unique objectif qui est la réussite de la mission.

Pour autant, l'accélération du changement social et l'évolution de l'armée de Terre professionnelle rendent l'exercice du commandement plus complexe, amenant le décideur militaire à faire preuve de multiples compétences pour faire adhérer ses subordonnés et mener à bien les missions confiées. Commander n'est pas inné, c'est l'aboutissement d'un travail de longue haleine qui place l'homme au centre et doit pouvoir s'appuyer sur de solides références éthiques. Loin d'être un pur exercice théorique, le commandement s'incarne surtout dans l'action, comme le prouve la richesse des témoignages regroupés dans la dernière partie de ce livre.

Parce que l'armée de Terre considère que se rapprocher de la Nation, c'est aussi tenter parfois d'en être l'inspiratrice, elle veut proposer sa philosophie de l'autorité, au-delà de ses propres rangs, à tous ceux qui ont la responsabilité de « commander aujourd'hui » : chefs d'entreprise et managers, éducateurs et professeurs, personnel d'encadrement professionnel, leaders politiques et bien d'autres. Ce livre peut aussi utilement servir à l'enseignement de l'autorité dans les établissements publics ou privés de formation de cadres, de tous niveaux et de toutes générations.

Editions Economica - Comptoir de vente : 56 ter place Saint-Charles - 75015 Paris - Tel : 01 45 78 12 92

REPÈRES AU CRÉPUSCULE

Par Charles JEANTELOT

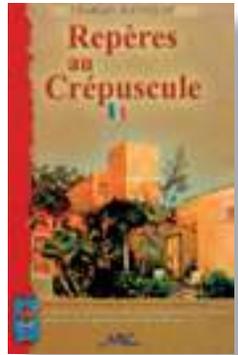
L'auteur, qui fut officier des Affaires militaires musulmanes de 1945 à 1965, puis diplomate du corps d'Orient, ambassadeur, ministre plénipotentiaire (1990) GIG-GM, commandeur de la Légion d'honneur, élu à l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, livre ses souvenirs des conflits auxquels il a participé et des pays qu'il a connus : la Libération, puis l'Extrême-Orient et l'Afrique du Nord avec les troupes nord-africaines, le Maroc, l'Indochine et l'Algérie.

Ce livre évoque les espoirs irraisonnés de sa naissance en 1925, dans le bled marocain, la contribution des potaches d'Afrique du Nord dans la Libération, puis l'éclosion d'un trait d'union, sur le chantier de Lyauté, promoteur sous l'Empire Chérifien. Aux tribulations du bleu, en 1944-1945, sous le casque d'acier de la Provence à l'Alsace, succèdent des études au bivouac, et des campagnes aux Affaires Indigènes, sous le képi bleu, puis le chapeau de brousse en Indochine. Rescapé du goulag - objet d'une vaine quête de justice - il se retrouve dans les enchantements et les fractures à Alger puis à Rabat, auprès du dernier Résident Général et des premiers Ambassadeurs.

NEF (Nouvelles Editions Latines)

1 rue Palatine - 75006 PARIS

6 rue de Vaugirard - 75006 Paris - France - Tél. : 01 43 54 77 42



TERRORISME LA FACE CACHÉE DE LA MONDIALISATION

Par Richard Labévière, auteur des Dollars de la terreur : les Etats-Unis et les islamistes

Préface d'Alain Chouet, ancien chef du Renseignement de Sécurité de la DGSE.

Le terrorisme tue. Il produit émotions, compassion, malentendus et contresens. Il s'est installé au cœur même de nos sociétés comme une fatalité. De la petite délinquance à la grande criminalité, il est devenu le stade suprême de la mondialisation. A l'appui d'informations inédites et exclusives, Richard Labévière remonte aux causes du phénomène. Il décrit les impasses de la « guerre contre la terreur », le cynisme mercantile des pays occidentaux envers les pétromonarchies, la désinformation de médias voyeurs qui basculent dans la propagande et les faiblesses d'improbables experts. Aujourd'hui, l'Arabie saoudite demeure l'un des principaux financiers de l'Islam radical, qui tue non seulement dans les pays occidentaux, mais aussi et surtout dans le monde arabo-musulman. Ce scandale perdure en toute impunité depuis plus de trente ans, parce qu'il engraisse marchands de canons et autres prédateurs. Le terrorisme profite aussi d'une révolution numérique dont personne ne maîtrise les effets et qui échappe au contrôle des Etats. Il s'agit ici de comprendre de quoi est faite la matrice qui engendre la terreur, de transformer l'irrationalité de l'émotion en entendement, de se donner les moyens de savoir. Après plus de vingt ans de reportages de terrain, d'enquêtes et d'analyses, Richard Labévière démonte les rouages du terrorisme moderne et avance plusieurs propositions pour en combattre la fatalité.

N'ayant rien appris et tout oublié de la « guerre contre la terreur » de George W. Bush, les autorités françaises déclarent que « la France est en guerre ». Cédant davantage à la communication politicienne qu'à l'action politique, le fantasme de la guerre aggrave le mal qu'il prétend combattre (chap. 7). Cet alignement de notre politique étrangère est encouragé par une école « néo-conservatrice française » qui a fait main basse sur le Quai d'Orsay à partir de l'été 2003 (chap. 8). Cette perte d'indépendance et de raison a ses chiens de garde : des journalistes vendus à la communication et à la propagande (chap. 9) et des experts, représentants de commerce et commissaires politiques de l'idéologie dominante (chap. 10).

Éditions Pierre-Guillaume de Roux

41 rue de Richelieu - 75001 Paris

Tél. : 01 83 96 17 22 - E-mail : contact@pgrdroux.fr



COURRIER DES GROUPEMENTS

LE GROUPEMENT CHARENTE EN ... IMAGES !

SES ACTIVITÉS FESTIVES

Louise FRENTZEL

« Veuve du Commandant Albert, Commandant de l'Armée de l'Air, Officier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite, Officier de la Résistance avec rosette, Croix de Guerre 1939-1945 étoile d'argent, Membre du Réseau Marco Polo, Fondateur de la Section des Croix de Guerre de la Charente », a fêté **SON 100^e ANNIVERSAIRE** le 27 janvier 2017 au Foyer Bergeron Grenier à Mansle.

Très accueillante avec des paroles réconfortantes pour chacun, elle a été très touchée et émue de la présence de quelques membres du Groupement qui ont eu la gentillesse de l'accompagner au cours de cette belle manifestation.

Ceux-ci ont passé un remarquable après-midi auprès de l'adhérente entourée de sa famille, de ses ami(e)s, des résidents du Foyer et des élus.

Louise FRENTZEL remercie bien vivement et chaleureusement le Groupement de la remise de la médaille du centenaire de l'ANOCR et du bouquet de fleurs offerts.



CHANDELEUR 2017

Plus d'une trentaine de personnes se sont retrouvées le jeudi 2 février 2017 lors d'un après-midi « crêpes ».

Les mots de quelques participants... une belle réussite, de rencontres et d'amitié. Une belle assistance. Une belle ambiance. Heureux de se retrouver après plusieurs mois !

GROUPEMENT DU GERS

ACTIVITÉS 2016 DU GROUPEMENT DU GERS

L'année 2016 vient de s'achever et il est temps de faire le bilan de cette année où notre pays a vécu des heures sombres. Dans le Gers, notre Groupement n'a pas subi de contrecoups de ces abominations terroristes et a pu poursuivre ses activités sans encombres.

L'année a commencé par la traditionnelle cérémonie des vœux des associations patriotiques, de civisme et de mémoire dont l'ANOCR 32 fait partie. Le Président, le Lcl Jean-Claude BAURENS a présenté les vœux au nom de l'ANOCR et de l'ONM (dont il est également Président de section) le 18 janvier 2016 en présence d'une quinzaine d'adhérents de l'ANOCR (sur 130 participants).

Le Président et son épouse Brigitte chargée de la solidarité au sein du groupement ont participé à L'Assemblée Générale nationale à Paris en avril 2016 et participé activement aux commissions et au ravivage de la Flamme à l'Arc de Triomphe. Le 30 avril 2016 s'est tenue à Auch l'Assemblée Générale du Groupement qui n'a malheureusement réuni qu'une dizaine d'adhérents. Après la présentation des rapports traditionnels, le président a terminé cette A.G. par une présentation de la situation sécuritaire en France au travers de l'Opération « **Sentinelle** ». Un repas convivial a clôturé cette journée instructive et fraternelle.

A l'issue de la cérémonie patriotique du 18 juin 2016, le Président du Groupement a remis un prix (1 chèque de 100 € et un livre sur la Résistance) à 2 lauréates du Collège Salinis d'Auch dans le cadre du Concours National de la Résistance et de la Déportation. En effet, le Groupement du Gers est impliqué avec d'autres organismes et associations (ONAC, Comité Gersois des Anciens Combattants, ONM) pour récompenser les lauréats des collèges et lycées participant individuellement et/ou collectivement à ce concours.

La dernière activité du Groupement se déroula le 15 septembre 2016 avec une journée culturelle et gastronomique à Auch où 35 personnes (de l'ANOCR et de l'ANMONM) se sont retrouvées pour visiter 2 magnifiques musées de

la ville : le « Trésor » de la cathédrale Ste Marie d'Auch, remarquable regroupement d'art religieux et le musée des Jacobins, 2^e musée de France en art précolombien (dont des tableaux de plumes sont actuellement exposés au Musée d'Orsay à Paris). Cette journée conviviale, agrémentée d'un excellent déjeuner à base de produits locaux a satisfait tous les participants, prêts à recommencer en 2017.

Notre Groupement est un petit Groupement (40 adhérents au 1^{er} janvier 2017) mais souhaite persévérer à satisfaire ses adhérents et à les réunir pour renforcer la cohésion. Notre Bulletin annuel et notre site participent à cette motivation.



Vœux des associations 18 janvier 2016



Assemblée générale 30 avril 2016



Remise du Prix de la Résistance 18 juin 2016



Sortie culturelle 15 septembre 2016

GROUPEMENT D'ALSACE

Vœux 2017

A l'aube de chaque année, sans être grand devin, l'histoire semble en marche – avec un grand ou un petit H – et devrait nous apporter quelques inattendus cette année... Quelques 24 membres du Groupement soit un quart des effectifs du Groupement « Alsace » se sont retrouvés au cercle mess de garnison de Strasbourg pour un excellent partage de bonne humeur, de belle et douce convivialité. Le LCL WEIGEL en présentant les vœux a dit les similitudes entre nos années de vie et l'allégorie du mythe de Sisyphe. Nous roulons à jamais notre pierre... chaque début d'année nous recommençons. Camus, pensait : l'homme a « un mépris des dieux, la haine de la mort, la passion pour la vie et cela lui vaut ce supplice qu'est celui de lui l'impression de ne rien achever ». Pour s'en sortir, l'homme a trouvé cela tellement absurde que, pour supporter la vie, il a créé la « Liberté » ou combat du dur bonheur d'être soi. Or, notre conscience prouve que cette destinée s'accomplit ; la providence est parmi les hommes. A nous de lire et de décrypter...

S'approprier l'avenir en se lançant des vœux, revient à « reconnaître » le Destin. Cet engrenage dans la fidélité permet d'apprécier le « tout est bien ». Avec notre cosmonaute Pierre PESQUET, notre télescope HUBBLE, nos analyses en tous genres, nous

arrivons à certaines limites de notre monde qui se laisse contempler mais peu penser... L'action se déroule désormais dans un cycle parfait, délivrée de l'errare humanum est. Nous ne voulons plus subir ou accepter l'échec ou cette erreur Le châtiment même est aujourd'hui rejeté.

Marguerite Yourcenar a imaginé la transmutation des métaux vils en or. Si l'on est toujours ramené à ses propres limites, réfléchir demande une tension pour aller au delà de soi même Or, tout corps voit ses mouvements, ses réactions et ses symptômes isolés des émotions et intellectua-lisés par toute une série de « scientifiques ». L'homme « est » ce corps qui lui permet la force de travail, le gagnepain. La politique se mêlant de tout, notre vie se fait lourde : nous avons l'impression qu'il ne répond plus à cause d'erreurs commises : à présent, « L'homme a dansé ou chanté toute la nuit ».

Les « rituels » (dont celui des vœux) sont souvent des « lieux de magie ». Quelqu'un disait « il est très difficile de découvrir l'erreur dans la magie ». De facto, chacun se sent solitaire, exilé et solidaire. Or, ce quelqu'un se trompe car le sens du rituel est en fait dans l'acceptation consciente de cette faillite. Celle-ci, proprement humaine est érigée en art par l'homme lui-même. Avec ce geste, nous entrons dans le seul vrai paradis, celui que l'on a perdu : l'autre et l'autre monde. Dieu lui-même laisse ce champ ouvert à Adam en lui permettant d'accéder à « l'arbre ». Ne nous l'interdi-

sons pas, car il est le seul lieu où la liberté humaine peut s'exercer : la liberté de se tromper, de tomber et de recommencer.

Donc, osons 2017, « que notre pierre, celle que nous roulons : grandisse, soit fertile, fleurisse de vie ! » qu'elle réponde à vos aspirations et à vos souhaits : santé si possible, amour et amitié inévitablement, sérénité à coup sûr, et humour obligatoirement, que vive notre Patrie et que vive la Liberté.



GROUPEMENT DES VOSGES

Décès du général Jean-Marie CHOTIN

Allocution prononcée par le lieutenant-colonel JACQUOT, président du groupement des Vosges Mon Général, vous êtes né le 8 juin 1929 à MESSEIN, une localité de l'agglomération de NANCY. En 1948 vous vous engagez au titre de l'Ecole d'Application des Transmis-

sions. Vous entrez à l'Ecole Militaire Interarmes en 1951 et accédez à l'épaulette le 2 décembre 1952.

Affecté au 18^e Régiment des Transmissions à EPINAL en 1953, vous êtes promu lieutenant le 1^{er} octobre 1954. C'est pour vous le début de votre carrière militaire.

En août 1980, vous revenez à EPINAL pour prendre les fonctions de Délégué Militaire du département des Vosges que vous exercerez jusqu'en 1983, date à laquelle vous êtes placé sur votre demande en position de congé spécial. Ainsi se termine votre carrière militaire de 35 années de service.

En octobre 1983, vous prenez la présidence de la Légion Vosgienne, association créée en janvier 1928 avec le parrainage du Maréchal LYAUTEY par les fusions de deux associations vosgiennes d'anciens combattants créées dès la fin de la guerre 14-18. Ainsi est née la Légion Vosgienne.

Vous assurez la succession du 3^e président de la Légion Vosgienne, monsieur ROY, entouré de Georges BALABOUKA, de Raymond SALISBURY et du commandant René MAROTEL. Vous allez rapidement insuffler une nouvelle dynamique à cette belle association, notamment en la structurant en circonscriptions. Par ailleurs, vous vous engagez dans l'organisation du monde combattant de la Légion Vosgienne et au sein de l'Union Départementale des Anciens Combattants dont vous assurez un mandat de vice-président et un de président.

En tant que membre du Conseil Départemental de l'ONAC, vous participez aux différentes commissions de cet organisme comme par exemple juge assesseur au tribunal des pensions ; pendant de nombreuses années, vous soutenez les demandes de pension des anciens combattants, non seulement des ayants droits de la Légion Vosgienne mais également de ceux des autres associations vosgiennes.

Vous avez, avec l'appui de la section de la Légion Vosgienne des vosgiens de PARIS, maintenu et amplifié la participation des vosgiens à la cérémonie du ravivage de la Flamme à l'Arc de Triomphe à PARIS. C'est ainsi qu'en 2012, 215 vosgiens et 35 drapeaux, avaient participé à cette manifestation ; et cette année encore, un car de vosgiens a pu faire le déplacement à Paris.

C'est parce qu'il était difficile de se rendre à Paris pour le ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe que le monde combattant vosgien, sous votre impulsion mon général, et avec l'accord de M. le Préfet, a décidé d'organiser depuis une vingtaine d'année une veillée aux morts pour la France.

Depuis, chaque 10 novembre au soir, est organisée cette cérémonie en hommage au monde combattant, au cours de laquelle Monsieur le Préfet ranime la Flamme du souvenir.

Votre activité auprès de la jeunesse s'est manifestée par des visites dans les écoles et la formation de jeunes porte-drapeaux. Vous avez été à une époque un des organisateurs des manifestations au cimetière militaire de MENIL sur BELVITTE et de la

CHIPOTTE, en liaison avec les autorités locales dans le cadre des commémorations des combats de 1914.

Pendant 33 années, vous avez parcouru le département pour vous rendre dans les sections lors de leurs assemblées générales. Enfin, vous avez fait du Congrès de la Légion Vosgienne une manifestation majeure du monde combattant et du souvenir, comme ce fut encore le cas cette année à SAINT-AMÉ.

Enfin, depuis 1992, vous êtes vice-président du 2^e RTA.

Pour vos activités militaires et celles du monde combattant, vous êtes promu :

- Officier de la Légion d'Honneur le 11 avril 1994 ;
- Commandeur de l'ordre National du Mérite le 14 mai 2003.

Aujourd'hui dans cette église, les anciens combattants de la Légion Vosgienne et du monde combattant sont réunis avec leurs drapeaux pour un dernier adieu. Votre souvenir restera longtemps encore vivant auprès des anciens combattants vosgiens.

Merci et adieu mon Général.



NÉCROLOGIE

13. (04-05-20-84) Groupement interdépartemental de Marseille. Capitaine Antoine **Loddo**, le 17 janvier 2017. Commandant Victor **Corfdir**, le 25 janvier 2017. Médecin général inspecteur Louis **André**, le 18 janvier 2017.

22. Côtes-d'Armor. Capitaine André **Kereun**, le 26 décembre 2016.

24. Dordogne. Lieutenant-colonel Philippe **Loubet**, le 27 décembre 2016.

25. Franche-Comté. Lieutenant Jean **Bousset**, le 18 décembre 2016. Capitaine Jean **Viard**, le 24 décembre 2016. Mme Paulette **Salot**, veuve du capitaine, le 31 décembre 2016. Commandant Fernand **Andrey**, le 8 janvier 2017. Lieutenant-colonel Berty **Terreaux**, le 31 janvier 2017. Capitaine Michel **Coulon**, le 14 février 2017. M^{me} Nicole **Petry**, veuve du lieutenant-colonel, le 15 février 2017. Commandant René **Simonin**, le 11 février 2017.

29. Finistère. Colonel Guillaume **Tanneau**, le 5 juin 2016. Capitaine de frégate Yves **Guillerm**, le 16 septembre 2016. Lieutenant-colonel Yves-Pierre **Kerael**, le 17 octobre 2016. M^{me} Hélène **Barbelanne**, veuve du lieutenant-colonel, le 12 septembre 2016. Médecin général François **Chastel**, le 5 novembre 2016. M^{me} Madeleine **Thous**, veuve du colonel, le 11 octobre 2016. M^{me} Maryse **Tymen**, veuve du lieutenant-colonel, le 17 novembre 2016. Médecin en chef Henri **Kerjean**, le 21 décembre 2016. M^{me} Geneviève **de Goes-**

briand, veuve du commandant, fin 2016.

30. Gard. Colonel Claude **Muller**, le 14 janvier 2017. M^{me} Nicole **Decq**, veuve du lieutenant-colonel, le 19 janvier 2017.

57. Moselle. Lieutenant-colonel Louis **Putod**, le 12 janvier 2017. M^{me} Janine **Mathis**, veuve du colonel, le 25 décembre 2016.

64. Béarn-et-Soule. Lieutenant-colonel André **Frere**, le 6 novembre 2013. M^{me} Sylvette **Pottier**, veuve du colonel, en 2015. Le capitaine Louis **Barrouilhet**, le 30 juin 2015. Commandant Paul **Saint-Marc**, le 30 décembre 2015. Commissaire commandant Jacques **Brisoux**, le 24 janvier 2016. Colonel Jean **Grintchenko**, le 17 avril 2016. Commandant Roland **Langlois**, le 26 novembre 2016.

65. Hautes-Pyrénées. M^{me} Suzanne **Avezou**, veuve du médecin commandant, le 2 mars 2017. Lieutenant-colonel Michel **Lesueur**, le 21 décembre 2016.

74. Haute-Savoie. Commissaire colonel **Piquin**, en juillet 2016.

75. Paris-IDF. M^{me} Geneviève **Aucagne**, veuve du capitaine, le 26 janvier 2017.

77. Seine-et-Marne. Général Jacques **Kandel**, le 6 décembre 2016. Colonel Jean-Michel **Deal**, le 8 décembre 2016.

65. Hautes-Pyrénées. Lieutenant-colonel Michel **Lesueur**, le 21 décembre 2016.

66. Pyrénées-Orientales. Colonel Georges **Doutres**, le 31 août 2016. Capitaine Michel **Schneider**, le 21 octobre 2016. Capitaine Louis **Gervais**,

le 5 novembre 2016. M^{me} Rose **Wolfer**, veuve du colonel, le 24 novembre 2016. M^{me} Marie-Angélique **Jean**, veuve du capitaine, le 8 février 2017. Colonel André **Salvat**, le 9 février 2017.

69. Lyonnais. M^{me} Colette **Claveau**, veuve du général, le 2 décembre 2016. Le chef de bataillon Jean **Pupunat**, le 18 décembre 2016. Le colonel André **Poiget**, le 24 décembre 2016. Général François **Lescel**, le 24 février 2017.

83. Var. Ingénieur en chef Robert **Bastide**, en mars 2016. Médecin en chef Pierre **Lozachmeur**, le 19 novembre 2016. Colonel Jean **Destelle**, le 9 décembre 2016. Médecin en chef René **Faucou**, le 13 décembre 2016. M^{me} Jean **Domenech**, épouse du chef d'escadron, M^{me} Emmeline **Rambert**, veuve du commissaire colonel, le 25 décembre 2016. Lieutenant-colonel Jean-Claude **Venance**, le 4 janvier 2017. M^{me} Irène **Laussuq**, veuve du capitaine le 18 janvier 2017. Colonel Robert **Jacomy**, le 1^{er} février 2017.

85. Vendée. M^{me} Yves **Trichet**, veuve du capitaine, le 24 décembre 2016. Colonel Paul **Chagneau**, le 20 janvier 2017. Colonel **Raimbault**, le 26 janvier 2017. Colonel Gérard **Prouteau**, le 15 février 2017. Lieutenant-colonel Guy **Bohineust**, le 17 février 2017.

86. Vienne. Ingénieur en chef de 1^{re} classe André **Beautin**, le 4 février 2017.

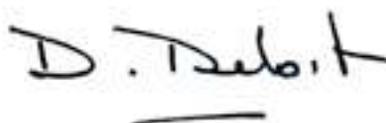
Paris, le 27 février 2017

France-Algérie, savoir raison garder !

Les propos tenus début février en Algérie par un candidat à la Présidence de la République ont surpris, pour ne pas dire offensé, la plupart de ceux qui ont laissé une partie d'eux-mêmes sur cette terre algérienne et les laissent sans réponse, sans voix ou sans illusion aux questions qu'ils sont en droit de se poser :

- pourquoi avoir une lecture à la fois aussi excessive et aussi manichéenne de notre histoire, même quand il s'agit de la colonisation ? Faut-il oublier que la plupart des infrastructures portuaires, aéroportuaires et routières empruntées par ce candidat durant son séjour en Algérie sont l'œuvre de la colonisation ? Tout ne fut pas parfait, mais d'ici à la comparer à la Shoah.....
- pourquoi celui qui veut devenir le "chef des Armées" affiche-t-il un tel mépris à l'égard des soldats, toutes races confondues, qui ont combattu sous tous les cieux, en Algérie et en France, en affirmant qu'ils ont participé à un crime contre l'humanité ? C'est mal connaître notre armée d'hier et d'aujourd'hui !
- et pourquoi, au moment où des tensions réapparaissent dans les banlieues, au moment où les questions d'immigration et d'intégration sont au cœur des préoccupations quotidiennes de beaucoup de Français, évoquer de faux problèmes, voire des contre-vérités historiques.

« Le propre de la désinvolture avec la vérité historique est d'ignorer le mal qu'elle entraîne », restera toujours d'actualité.



Le Général de corps d'armée (2s) Dominique DELORT
Président

« **Chaque année, grâce à Hélène, nous partons nous évader entre amis à l'IGESA !** »

Marie, membre du club de bridge de Toulon

Profitez des tarifs groupe IGESA

Bénéficiez de tarifs groupe avantageux et d'un accompagnement personnalisé. C'est l'occasion de partir entre amis, en famille, avec votre association ou votre club pour qu'eux aussi en profitent !
Seule nécessité : être au moins dix...

Alors faites-le savoir !

De nombreuses destinations

- Agay-Roches Rouges (Var)
- Hyères (Var)
- St-Georges-de-Didonne (Charente-Martime)
- Quiberon (Morbihan) ...

Nous consulter pour d'autres destinations.

Allô Groupes 04 95 55 30 75